



Stratégie Biodiversité Suisse

Résultats de la procédure de consultation
concernant le projet du 16 septembre 2011

Le présent rapport est disponible en français et en allemand.

Berne, le 2 avril 2012

Table des matières

TABLE DES MATIERES	2
CONTEXTE	4
RESUME DES RESULTATS	4
EVALUATION GENERALE DE LA STRATEGIE BIODIVERSITE SUISSE	5
POSITION DES PRINCIPAUX PARTICIPANTS A LA PROCEDURE DE CONSULTATION	8
EVALUATION DES DIX OBJECTIFS STRATEGIQUES	10
DETAILS DES RESULTATS	13
CHAPITRE 1: INTRODUCTION	13
1.1 Situation de départ	13
1.2 Mandat du Parlement	13
1.3 Démarche	13
1.4 Interfaces et pesée d'intérêts	13
CHAPITRE 2: DEFINITION ET IMPORTANCE DE LA BIODIVERSITE	14
2.1 Définition de la biodiversité	14
2.2 Comment mesurer la biodiversité	14
2.3 Importance de la biodiversité pour la société	15
CHAPITRE 3: LA BIODIVERSITE DANS LE CONTEXTE INTERNATIONAL	15
3.1 Etat de la biodiversité au niveau mondial	15
3.2 Conventions internationales	15
3.3 Le Plan stratégique pour la biodiversité	15
3.4 Interdépendances à l'échelle de la planète	16
CHAPITRE 4: ETAT DE LA BIODIVERSITE EN SUISSE	16
4.1 Ecosystèmes et milieux naturels	17
4.2 Diversité des espèces	17
4.3 Diversité génétique	17
CHAPITRE 5: COMMENT AVONS-NOUS PROTEGE LA BIODIVERSITE JUSQU'ICI ?	17
5.1 Protection des milieux naturels	18
5.2 Protection des espèces	18
5.3 Protection de la diversité génétique	19
CHAPITRE 6: LA BIODIVERSITE DANS DES SECTEURS PARTICULIERS	19
6.1 Sylviculture	21
6.2 Agriculture	21
6.3 Chasse et pêche	23
6.4 Tourisme, sport et loisirs	24
6.5 Aménagement du territoire	25
6.6 Transports	26
6.7 Energies renouvelables	27
6.8 Biens-fonds, constructions et installations en possession de la Confédération	27
6.9 Formation et recherche	28
6.10 Consommation	29
CHAPITRE 7: OBJECTIFS STRATEGIQUES	30
7.1 Utilisation durable de la biodiversité	31
7.1.1 Sylviculture	32
7.1.2 Agriculture	34
7.1.3 Chasse et pêche	35

7.1.4	<i>Tourisme, sport et loisirs</i>	36
7.1.5	<i>Transports</i>	37
7.1.6	<i>Energies renouvelables</i>	38
7.1.7	<i>Biens-fonds, bâtiments et installations en possession de la Confédération</i>	39
7.2	<i>Création d'une infrastructure écologique</i>	40
7.3	<i>Amélioration de la situation des espèces fortement menacées</i>	42
7.4	<i>Maintien de la diversité génétique</i>	43
7.5	<i>Réexamen des incitations financières</i>	44
7.6	<i>Recensement des services écosystémiques</i>	44
7.7	<i>Développement et diffusion de connaissances</i>	44
7.8	<i>Développement de la biodiversité dans l'espace urbain</i>	46
7.9	<i>Renforcement de l'engagement international</i>	47
7.10	<i>Surveillance de l'évolution de la biodiversité</i>	49
CHAPITRE 8 :	<i>CONDITIONS-CADRES DE MISE EN ŒUVRE</i>	50
8.1	<i>Mise en œuvre de la Stratégie Biodiversité Suisse</i>	50
8.2	<i>Organisation et collaboration</i>	51
8.3	<i>Impacts sur l'environnement, l'économie et la société</i>	52
8.4	<i>Financement et ressources en personnel</i>	52
8.5	<i>Evaluation de la Stratégie Biodiversité Suisse</i>	53
ANNEXE 1		53
ANNEXE 2		53
ANNEXE 3		53
ANNEXE 4		54
ANNEXE I	LISTE DES PARTICIPANTS A LA CONSULTATION	55
ANNEXE II	LISTE DES ABREVIATIONS	64

Contexte

Le 18 septembre 2008, afin de contrecarrer le recul de la biodiversité aux plans national et mondial, le Parlement suisse a intégré au programme de la législature 2007-2011 l'élaboration d'une Stratégie Biodiversité Suisse (SBS). Par son arrêté du 1^{er} juillet 2009, le Conseil fédéral a ensuite chargé le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) de rédiger une telle stratégie.

Le 16 septembre 2011, se fondant sur une proposition présentée le 1^{er} septembre 2011, le Conseil fédéral a autorisé le DETEC à soumettre le projet de Stratégie Biodiversité Suisse aux cantons, aux partis et aux organisations intéressées dans le cadre d'une procédure de consultation. Le délai de réception des avis a été fixé au 16 décembre 2011.

Le projet de Stratégie Biodiversité Suisse envoyé en consultation citait dix objectifs dans les thématiques suivantes:

1. Utilisation durable de la biodiversité dans les domaines de la sylviculture, de l'agriculture, de la chasse et de la pêche, du tourisme, du sport et des loisirs, des transports, des énergies renouvelables, ainsi que des biens-fonds, bâtiments et installations en possession de la Confédération
2. Création d'une infrastructure écologique composée d'aires protégées et aires de mise en réseau
3. Amélioration de la situation des espèces fortement menacées
4. Maintien de la diversité génétique
5. Réexamen des incitations financières en ce qui concerne leurs effets nuisibles pour la biodiversité
6. Recensement des services écosystémiques
7. Développement et diffusion de connaissances
8. Développement de la biodiversité dans l'espace urbain
9. Renforcement de l'engagement international
10. Surveillance de l'évolution de la biodiversité

Ces objectifs doivent être formulés concrètement dans le cadre d'un plan d'action dont les mesures seront définies en collaboration avec les partenaires qui en assureront finalement la mise en œuvre. Le plan précisera en outre les modifications de lois nécessaires à l'application de la stratégie et exposera les possibilités de financement.

La stratégie énumère les champs d'action dans lesquels des mesures doivent être prises. Il s'agit souvent d'améliorer encore des mesures déjà appliquées ou prévues dans certains domaines, et en particulier de renforcer la coordination.

La préparation du plan d'action doit être terminée dans les dix-huit mois suivant l'adoption de la stratégie par le Conseil fédéral.

Résumé des résultats

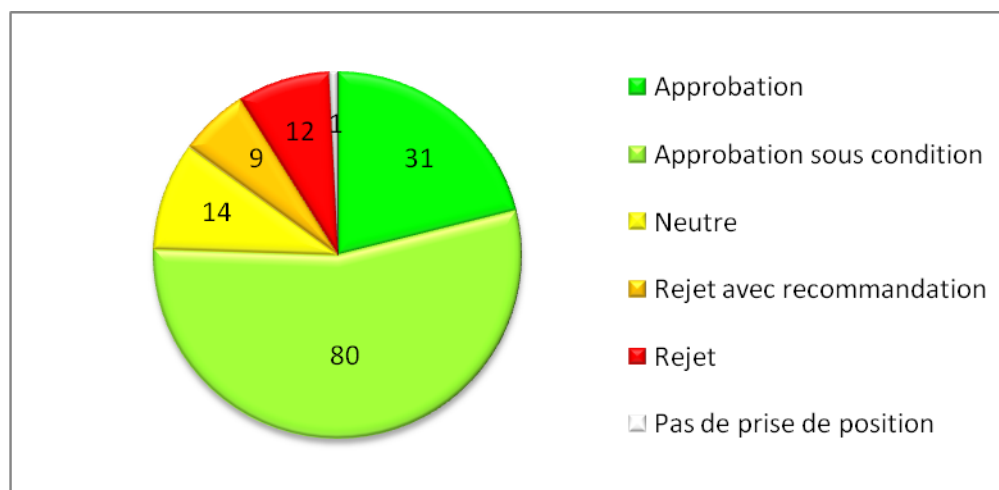
Le dossier de consultation a été envoyé à 132 destinataires. Au total, 147 avis ont été reçus: à côté de ceux des 26 cantons, 5 provenaient de conférences de directeurs, 8 de partis politiques et 8 d'organisations faîtières des communes, des villes, des régions de montagne et de l'économie; les autres émanaient d'organisations de protection de l'environnement, de communes et de villes, du domaine de l'agriculture, de la sylviculture et de l'économie du bois, d'autres branches économiques, d'organisations, associations, communautés de travail et groupes d'intérêts, d'écoles et institutions, de la science et de la recherche, ainsi que de particuliers.

C'est l'objectif « Création d'une infrastructure écologique » (point 7.2) qui a suscité le plus grand intérêt et donc le nombre le plus élevé de commentaires. Les chapitres concernant l'utilisation durable de la biodiversité ont eux aussi provoqué de nombreuses réactions. La plupart d'entre elles portaient sur les objectifs « Sylviculture » (point 7.1.1) et « Agriculture » (point 7.1.2); le développement de la biodiversité dans l'espace urbain (7.8) a aussi été fréquemment abordé. Enfin, le cadre de mise en œuvre de la stratégie (point 8.1) a fait l'objet de remarques relativement nombreuses.

Evaluation générale de la Stratégie Biodiversité Suisse

La grande majorité des participants à la procédure de consultation considèrent la biodiversité comme une base essentielle de l'existence humaine et jugent que des mesures énergiques doivent être prises pour assurer sa conservation.

Un participant sur cinq, environ, se dit entièrement d'accord avec le projet de stratégie; un peu plus de la moitié des avis l'approuvent avec quelques réserves. Une douzaine de participants estiment quant à eux qu'une telle stratégie est inutile, rejettent entièrement le projet actuel ou exigent qu'on en abandonne certaines parties.



En ce qui concerne l'évaluation générale, on distingue deux tendances: les organisations de protection de l'environnement et les milieux scientifiques, notamment, estiment que la formulation de la stratégie est trop abstraite et manque d'ambition, que les mesures concrètes ne sont pas traitées assez rapidement et que de trop nombreuses questions ne seront abordées que dans le futur plan d'action; d'un autre côté, les cantons et bien d'autres participants approuvent l'approche générale, mais soulignent que la suite de la procédure devra se faire en concertation avec les milieux et institutions concernés, et craignent que cela ne soit pas possible si l'on respecte les délais prévus.

L'idée de faire reposer la responsabilité de la biodiversité sur tous les secteurs reçoit un accueil très favorable. L'appréciation des dix objectifs dans leur ensemble est généralement positive. Ce sont la création d'une infrastructure écologique et le plan sectoriel correspondant qui suscitent le plus de discussions. On souligne qu'il convient de maintenir l'actuelle répartition des tâches et des compétences entre la Confédération et les cantons. Comme il est prévisible que des différences de contenus se fassent jour lors de la mise en œuvre de la stratégie, la grande majorité des participants estiment très important que le plan d'action soit élaboré dans le cadre d'un processus de concertation. Le temps à disposition pour cela est cependant jugé trop court à diverses reprises.

Le tableau ci-dessous fournit un aperçu des avis reçus pour les différents chapitres.

Les chiffres indiqués pour chaque chapitre et chaque note (p. ex.(1) approbation totale: 2) correspondent au nombre de participants dont l'appréciation coïncide avec la colonne concernée.

Stratégie Biodiversité Suisse Evaluation par chapitre	1-Approbation totale	2-Approbation avec réserve	3-Neutre	4-Rejet avec recommandation	5-Rejet	Evaluation moyenne
1 Introduction			1			3.0
1.1 Situation de départ		1	4	2	1	3.4
1.2 Mandat du parlement		1	3			2.8
1.3 Démarche	2		3		3	3.3
1.4 Interfaces et pesée d'intérêts		3	8	2	1	3.1
2 Définition et importance de la biodiversité	2	2	11			2.6
2.1 Définition de la biodiversité		1	2			2.7
2.2 Comment mesurer la biodiversité			15		1	3.1
2.3 Importance de la biodiversité pour la société		4	5		1	2.8
3 La biodiversité dans le contexte international	1	8	3			2.2
3.1 Etat de la biodiversité au niveau mondial			3			3.0
3.2 Conventions internationales		1		1		3.0
3.3 Le Plan stratégique pour la biodiversité				2	1	4.3
3.4 Interdépendances à l'échelle de la planète		2	5			2.7
4 Etat de la biodiversité en Suisse	11	4	10	3	1	2.3
4.1 Ecosystèmes et milieux naturels		5	10	1		2.8
4.2 Diversité des espèces			5			3.0
4.3 Diversité génétique		6	7			2.5
5 Comment avons-nous protégé la biodiversité jusqu'ici ?	3	15	6	3	2	2.5
5.1 Protection des milieux naturels		2	12	1	1	3.1
5.2 Protection des espèces		2	11			2.8
5.3 Protection de la diversité génétique			9			3.0
6 La biodiversité dans des secteurs particuliers		17	25	2	1	2.7
6.1 Sylviculture		5	11	1		2.6
6.2 Agriculture	1	11	18	5	2	2.9
6.3 Chasse et pêche		2	13		1	3.0
6.4 Tourisme, sport et loisirs	2	9	14	1		2.5
6.5 Aménagement du territoire	1	1	21	1	3	3.1
6.6 Transports		5	9	1	1	2.9
6.7 Energies renouvelables		6	15	2	1	2.9
6.8 Biens-fonds, constructions et installations en possession de la Confédération		2	4			2.7
6.9 Formation et recherche		8	10	1	1	2.8
6.10 Consommation		3	8	2	2	3.2

7 Objectifs stratégiques	5	13	37	7	5	2.9
7.1 Utilisation durable de la biodiversité	3	21	25	1	5	2.7
7.1.1 Sylviculture	3	20	27	2	1	2.6
7.1.2 Agriculture	2	11	31	8	6	3.1
7.1.3 Chasse et pêche		10	11	1	2	2.8
7.1.4 Tourisme, sport et loisirs	3	5	16	2		2.7
7.1.5 Transports	2	12	14	1	1	2.6
7.1.6 Energies renouvelables	1	11	17	5	1	2.8
7.1.7 Biens-fonds, constructions et installations en possession de la Confédération	1	10	5			2.3
7.2 Création d'une infrastructure écologique	6	25	27	12	11	3.0
7.3 Amélioration de la situation des espèces fortement menacées	3	11	23	5		2.7
7.4 Maintien de la diversité génétique	4	13	12	2		2.4
7.5 Réexamen des incitations financières	15	16	14	1	4	2.3
7.6 Recensement des services écosystémiques	5	6	16	1	1	2.6
7.7 Développement et diffusion de connaissances	4	9	19	3	3	2.8
7.8 Développement de la biodiversité dans l'espace urbain	5	23	17	2	1	2.4
7.9 Renforcement de l'engagement international	3	10	19	3	4	2.9
7.10 Surveillance de l'évolution de la biodiversité	1	28	12	1		2.3
8 Conditions cadres de mise en œuvre	3	7	13	2	2	2.7
8.1 Mise en œuvre de la Stratégie Biodiversité Suisse	3	21	25	4	1	2.6
8.2 Organisation et collaboration		9	9	2	1	2.8
8.3 Impacts sur l'environnement, l'économie et la société		6	6			2.5
8.4 Financement et ressources en personnel		5	22	10	8	3.5
8.5 Evaluation de la Stratégie Biodiversité Suisse	1	4	8		1	2.7
Annexe A1 (Objectifs d'Aichi)						
Annexe A2 (Prise en compte des Objectifs d'Aichi dans la Stratégie Biodiversité Suisse)		1	6	3		3.2
Annexe A3 (Avancement de la mise en œuvre de l'objectif d'Aichi n° 11)			9	6	3	3.7
Annexe A4 (Stratégies et programmes en lien avec la biodiversité)		2	2			2.5

On a souvent regretté que certains thèmes n'apparaissent pas ou pas assez dans la stratégie. Ont notamment été cités l'économie (extraction de matières premières, industrie, commerce, finances, consommation), l'aménagement du territoire (besoins d'espace et de mobilité croissants, évolution démographique, politique régionale en particulier dans les régions de montagne, conflits d'utilisation, etc.), les écosystèmes formés par les sols ou les eaux, les polluants atmosphériques, les changements climatiques (événements extrêmes, déplacement des espèces, conséquences des espèces exotiques, notamment), ainsi que l'énergie.

Une autre préoccupation souvent mentionnée concerne la clarification de la répartition des rôles entre la Confédération et les cantons. Ces derniers, en particulier, ont souligné que la Stratégie Biodiversité Suisse ne devait pas modifier les compétences dans ce domaine.

Du côté des organisations de protection de l'environnement, notamment, on regrette que la stratégie ne fixe aucun objectif quantitatif. Par ailleurs, une grande partie des participants déplorent que le document ne se prononce pas encore sur les moyens financiers et ressources en personnel auxquels il faudra recourir. Certains avis demandent en outre que les synergies et les conflits d'objectifs soient déjà mentionnés dans la stratégie.

En ce qui concerne la procédure, près du tiers des participants demandent explicitement ou accueilleraient positivement un plan d'action élaboré dans le cadre d'un processus participatif. On considère qu'une étroite collaboration entre la Confédération et les cantons constitue un élément crucial. Il conviendrait en outre de clarifier le rôle joué par l'OFEV lors de l'établissement du plan. On fait aussi remarquer que la Confédération devrait mettre plus de fonds à disposition pour la biodiversité et que le financement de l'élaboration du plan d'action ne devrait pas se faire aux dépens des moyens consacrés à la nature et au paysage, sans quoi l'entretien des aires protégées actuelles prendra encore plus de retard.

Position des principaux participants à la procédure de consultation

Partis

La stratégie reçoit un accueil globalement positif de la part du PS, du PDC, du PEV et de l'UFS. Le PDC précise toutefois explicitement que la Stratégie Biodiversité Suisse ne doit pas remettre en cause la répartition actuelle des tâches entre la Confédération et les cantons.

Le PES soutient le principe d'une Stratégie Biodiversité Suisse, mais regrette que le projet actuel ne fixe aucun objectif quantitatif, ne prévoie pas de mesures, ne définisse aucune responsabilité et ne fournisse pas d'indications sur les moyens financiers et ressources en personnel nécessaires.

Le PLR et le PCS se montrent sceptiques. Bien qu'ils approuvent l'idée d'une Stratégie Biodiversité Suisse, ils considèrent que le projet est trop peu concret. Le PLR aimerait savoir aux dépens de quels secteurs les aires protégées et aires de mise en réseau seront délimitées, comment on évitera les conflits d'utilisation et quelles en seront les conséquences financières. Il souhaite réduire le nombre de réglementations et plaide pour un recours accru aux instruments économiques et aux accords librement consentis.

L'UDC rejette purement et simplement le projet. Elle estime inutile de protéger davantage la biodiversité en Suisse et craint un surplus de réglementations et de charges financières. Elle juge en outre qu'une stratégie aussi abstraite constituerait un chèque en blanc pour l'administration.

Le GP se réjouit quant à lui de l'existence du projet de Stratégie Biodiversité Suisse et considère qu'il est indispensable de la mettre en œuvre rapidement.

Cantons

Les prises de position des divers cantons divergent les unes des autres. La plupart approuvent toutefois le principe d'une Stratégie Biodiversité Suisse. De manière générale, ils ne souhaitent pas que soient créées de nouvelles bases légales, mais qu'on assure avant tout l'application de celles qui existent déjà. Ils sont aussi unanimes à considérer la conservation de la biodiversité comme une tâche commune de la Confédération et des cantons, et à déplorer que ces derniers n'aient pas été suffisamment intégrés jusqu'ici au processus de planification stratégique. Ils désirent être fortement impliqués dès maintenant et partent de l'idée que tant la Confédération que les cantons devront désormais définir leurs projets concrets dans des plans d'action. La coordination de ces plans doit se faire dans le cadre des conventions-programmes RPT conclues entre la Confédération et les cantons; les prestations cantonales doivent ainsi être cofinancées de manière appropriée par des fonds fédéraux. Comme les conventions-programmes 2012-2015 ont déjà été négociées, les cantons ne voient pas d'urgence dans l'élaboration des plans d'action, puisque selon eux, les conventions supplémentaires ne pourront être mises en œuvre qu'à partir de 2016.

La Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP), la Conférence des directrices et directeurs des forêts (CDFo) et la Conférence des directrices et directeurs de la chasse (CDC) approuvent le principe d'une Stratégie Biodiversité Suisse, mais soulignent que tant la stratégie que le plan d'action doivent se limiter à des mesures que la Confédération peut assumer elle-même. Il s'agit de respecter les attributions de compétences définies par la Constitution et d'utiliser les instruments déjà disponibles à la Confédération et dans les cantons. Ces diverses conférences s'attendent en outre à ce que la Confédération joue un rôle important dans le financement des mesures.

La Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA) et la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK) rejettent le projet. La CDCA considère la stratégie comme inachevée et peu équilibrée, elle perçoit les objectifs de celle-ci comme une collection de réflexions plus ou moins aléatoire. Elle estime que la biodiversité peut être conservée à l'aide des moyens et instruments disponibles et craint que l'ajout d'une stratégie déploie des effets contraires à ceux recherchés.

Organisations faîtières nationales des communes, villes et régions de montagne

L'Association des communes suisses (ACS) et l'Union des villes suisses (UVS) approuvent la stratégie dans son principe et considèrent qu'elle aidera à conserver la biodiversité dans l'espace urbain. Elles font remarquer que d'importants aspects, comme la quantification des objectifs ou la question des ressources nécessaires, devront être clarifiés au plus tard lors de l'élaboration du plan d'action. L'ACS souligne que la stratégie, si elle doit se fonder sur les politiques sectorielles concernées, ne doit pas pour autant intervenir dans l'aménagement de celles-ci. Il en va de même de la répartition des tâches entre la Confédération, les cantons et les communes. L'association exige donc que le plan d'action soit élaboré dans le cadre d'un processus tripartite impliquant les communes, les cantons et la Confédération, sous la direction de cette dernière. Le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB) réserve un accueil positif à la stratégie, tout en précisant que les prestations consenties en Suisse en faveur de la biodiversité sont déjà d'un bon niveau et qu'on peut donc se demander si des efforts supplémentaires sont vraiment nécessaires. L'approche retenue est jugée trop centralisatrice. Le SAB précise donc qu'il ne faut remettre en cause ni la répartition des compétences entre la Confédération et les cantons, ni les dispositions en vigueur dans les diverses politiques sectorielles.

Communes

Au plan communal, à côté du KG, seules les villes de Lausanne et de Morges ainsi que l'Union des communes vaudoises se sont prononcées sur le projet de Stratégie Biodiversité Suisse. De manière générale, ces participants estiment que celle-ci les soutiendra dans les efforts qu'ils déploient déjà

pour favoriser la biodiversité en ville. Ils suggèrent également de nouvelles idées sur la base de leurs propres expériences. Cependant, en raison du faible nombre de positions présentées par rapport à l'ensemble des villes et communes de Suisse, ces avis ne permettent pas de se faire une image plus représentative que celle fournie par les réactions des organisations faîtières nationales.

Organisations faîtières nationales de l'économie

Les réactions des associations faîtières nationales de l'économie ne permettent pas d'identifier une position commune univoque. L'Union syndicale suisse (USS) soutient la stratégie et ses contenus. L'Union patronale suisse ne se sent pas concernée directement en tant qu'association d'employeurs et renonce donc à prendre position. Economiesuisse approuve l'idée d'une Stratégie Biodiversité Suisse, mais juge le projet peu concret et regrette que les conflits d'objectifs n'aient pas été abordés et que le projet ne contienne ni estimations des coûts, ni propositions de financement. L'association souhaiterait des indications précisant où se situeront les aires protégées et aires de mise en réseau prévus et quels secteurs de l'économie devront mettre ces espaces à disposition. L'Union suisse des arts et métiers (USAM) et l'Union suisse des paysans (USP) rejettent entièrement la stratégie. L'USP soutient certes l'élaboration d'une Stratégie Biodiversité Suisse, mais estime que l'agriculture fournit déjà sa contribution à la conservation de la biodiversité et qu'il incombe maintenant aux autres secteurs de faire de même. Elle ne veut pas qu'on pose de nouvelles exigences à l'agriculture, que celles-ci concernent les surfaces ou le financement. L'USAM récuse complètement la stratégie. Elle considère que celle-ci n'est pas durable et contredit la politique environnementale de la Suisse. A ses yeux, les objectifs proposés nuiraient à l'économie, à l'homme et à la nature.

Organisations de protection de l'environnement

Les organisations de protection de l'environnement Pro Natura, WWF, ASPO/Birdlife Suisse et Greenpeace sont unanimes dans l'évaluation qu'elle font de la stratégie. Elles se réjouissent de voir que l'on dispose enfin d'un tel document, mais estiment que ses objectifs manquent d'ambition et regrettent qu'on ait séparé la stratégie du plan d'action. Elles appellent de leurs vœux un document plus concret contenant des objectifs quantitatifs et les indicateurs qui vont avec. Elles souhaitent voir mettre en œuvre des mesures efficaces le plus rapidement possible. Si nécessaire, la législation devrait être adaptée. Ces organisations regrettent aussi l'absence d'objectif global. Elles exigent l'établissement d'un réseau d'aires protégées qui mérite cette appellation tant par sa taille que par la qualité de sa mise en œuvre et demandent qu'on évalue systématiquement les effets sur la biodiversité de tous les projets de la Confédération.

Evaluation des dix objectifs stratégiques

C'est pour ce qui concerne les objectifs stratégiques du projet mis en consultation que le nombre de prises de position a été le plus élevé. Nous présentons ci-dessous les remarques les plus fréquentes et les plus importantes.

1. Utilisation durable de la biodiversité

Des participants constatent que certains secteurs importants manquent ou ne reçoivent pas le traitement qu'ils méritent. On peut citer notamment les écosystèmes formés par les sols ou les eaux, l'aménagement du territoire ou l'économie (extraction de matières premières, industrie, commerce, consommation). On regrette en outre que les apports de polluants par voie aérienne soient trop peu intégrés et que les interactions entre biodiversité et changements climatiques soient mal présentées. Souvent, on exprime le souhait de voir les conflits d'objectifs mis en évidence dès la stratégie, ou au plus tard dans le plan d'action; il conviendrait en outre de définir des approches permettant de les résoudre. Les champs d'action concernant les secteurs de la sylviculture, de la chasse et de la pêche,

du tourisme, du sport et des loisirs, des transports ainsi que des biens-fonds, bâtiments et installations en possession de la Confédération ont généralement été approuvés par la plupart des participants à la consultation. Les voix critiques étaient plus nombreuses s'agissant de l'agriculture. Certains estiment que la contribution actuelle du monde agricole à la conservation de la biodiversité est suffisante, alors que d'autres demandent que l'on aille au-delà des champs d'action prévus pour l'agriculture dans le projet. Selon de nombreux participants, le chapitre concernant les énergies renouvelables est trop bref et il apparaît clairement que le plan d'action devra aborder dans le détail la question de la coordination entre la biodiversité et ces formes d'énergie. Pour tous les secteurs, des réflexions plus poussées ont souvent été soumises dans la perspective du plan d'action.

2. Création d'une infrastructure écologique

La création d'une infrastructure écologique est saluée par un grand nombre de participants à la consultation. Alors que les uns sont d'avis qu'une telle infrastructure ne suffirait pas, et que la biodiversité doit être conservée partout, les autres ne sont pas persuadés de son efficacité. Dans les milieux agricoles – et également sylvicoles – on craint en outre que la création de nouvelles aires protégées se fasse principalement aux dépens des terres cultivées ou forestières. On estime que les surfaces supplémentaires ne doivent être instituées que de manière facultative et contre dédommagement. Les participants sont en revanche unanimes à penser que les aires protégées et aires de mise en réseau existantes doivent être entretenues de manière à ce qu'elles remplissent leurs fonctions. Actuellement, cela ne semble pas être le cas en raison des moyens financiers restreints mis à disposition par la Confédération. Le fait d'inscrire une infrastructure écologique dans un plan sectoriel fait l'objet de profonds désaccords. Certains jugent que ce type de plan est l'instrument idéal à cet effet, alors que d'autres – en particulier les cantons – estiment qu'un plan sectoriel doit servir à définir des tâches de la Confédération et non des tâches communes à la Confédération et aux cantons, comme celles liées à conservation de la biodiversité.

La proposition concernant l'imputation des surfaces protégées dans la comptabilité liée à l'objectif d'Aichi n° 11¹ a été critiquée de toutes parts. On relève d'une part qu'on manque de données exactes sur les surfaces actuelles. D'autre part, on rejette le choix fait pour l'intégration future des surfaces dans le calcul. Les uns sont d'avis qu'un nombre d'aires trop restreint a été pris en compte et que la Suisse, en réalité, atteint déjà l'objectif cité. D'autres pensent au contraire qu'un trop grand nombre de surfaces ont été intégrées, que la situation suisse a été embellie par la comptabilisation de surfaces se recoupant partiellement et que les aires protégées supplémentaires à délimiter devront donc être nettement plus vastes que ce qu'indique la stratégie.

3. Amélioration de la situation des espèces fortement menacées

De l'avis presque unanime des participants, la formulation de cet objectif doit être améliorée. Selon eux, il n'est pas efficace de parler d'amélioration de la situation des espèces fortement menacées. Il doit s'agir d'espèces pour lesquelles la Suisse assume une responsabilité particulière ou qui sont mentionnées dans la liste des espèces prioritaires. Certaines prises de position demandent que la diffusion des espèces exotiques envahissantes susceptibles de causer des dommages soit traitée de manière approfondie, en tenant compte des nuances régionales et dans le cadre d'un objectif spécifique.

¹ Objectif 11: D'ici à 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation effectives par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.

4. Maintien de la diversité génétique

En ce qui concerne la formulation de l'objectif, ce sont surtout les organisations de protection de l'environnement et le PES qui exigent que l'appauvrissement génétique soit « arrêté » et non seulement « freiné ». On précise également qu'en matière de diversité génétique, il faut distinguer clairement les espèces sauvages des variétés et races agricoles.

5. Réexamen des incitations financières

Cet objectif a généralement reçu un bon accueil. On souhaite même fréquemment qu'il soit formulé de manière plus radicale: les effets négatifs des incitations financières devraient être évités « dans tous les cas » et non seulement « si possible ».

6. Recensement des services écosystémiques

L'idée de recenser les services écosystémiques reçoit un accueil largement favorable, même si certains craignent que le résultat ne soit pas à la hauteur de l'effort fourni. Les milieux de la protection de l'environnement, notamment, mais aussi l'Association suisse pour la défense des petits et moyens paysans (VKMB) font remarquer qu'il faudrait présenter plus clairement le rapport entre le recensement des services écosystémiques et la valeur de la biodiversité, et que cette relation devrait être prise en compte dans les décisions adoptées aux plans national, cantonal et local; selon eux, cela s'applique en particulier à la planification, aux décisions des autorités, aux textes de loi et aux décisions financières.

7. Développement et diffusion de connaissances

Les avis communiqués sont pratiquement unanimes à reconnaître le bien-fondé de cet objectif. Ils proposent souvent des formulations modifiées: l'objectif devrait être énoncé de manière plus contraignante afin de garantir que les nouvelles connaissances soient effectivement prises en compte plutôt que de ne prévoir que la possibilité d'une telle démarche. Dans d'autres cas, le poids donné aux différents champs d'action diffère. Certains participants craignent enfin que les citoyens ne se sentent pas concernés si l'on maintient la formulation proposée.

8. Développement de la biodiversité dans l'espace urbain

Cet objectif est très bien accueilli. On fait toutefois remarquer qu'il ne faudrait pas donner l'impression que la biodiversité de l'espace urbain peut remplacer celle des écosystèmes non forestiers. De plus, exiger des surfaces libres en zone construite peut aller à l'encontre du principe de densification du bâti. De manière générale, on estime que les problèmes d'aménagement du territoire et les solutions qui s'y rapportent sont trop peu traités, notamment le thème du mitage et de la perte de terres agricoles.

9. Renforcement de l'engagement international

La majorité des participants à la consultation soutiennent l'idée de renforcer l'engagement international de notre pays. En ce qui concerne la responsabilité de la Suisse dans le monde, une minorité propose de se contenter d'éviter que notre commerce et notre consommation nuisent à la biodiversité de la planète.

10. Surveillance de l'évolution de la biodiversité

La nécessité des systèmes de surveillance n'est pas remise en cause. On souligne en revanche qu'il ne faut pas consacrer davantage de moyens à cet effet, mais surtout mieux coordonner les systèmes existants. Dans ce contexte, il semble important de rendre public les résultats de la surveillance.

Détails des résultats

Nous présentons ci-dessous les prises de position qui demandent une adaptation ou une modification de la stratégie. Le résumé des résultats précisait déjà quels participants approuvent partiellement ou largement le projet et lesquels le rejettent; ces indications ne sont pas reprises en détail dans ce qui suit.

Chapitre 1: Introduction

1.1 Situation de départ

La DTAP fait remarquer que ce chapitre n'accorde pas la place qu'ils méritent aux efforts déjà déployés pour conserver la biodiversité, notamment dans les cantons. Elle signale aussi que la convention internationale ne constitue pas une base légale suffisante pour que la Confédération prescrive des mesures et des tâches aux cantons. Elle souhaite que soit respectée la répartition de compétences prévue par la Constitution et rappelle que la protection de la nature est une tâche commune à la Confédération et aux cantons et que ses principes sont définis dans des lois.

La CDCA et le canton de Zoug souhaitent qu'on analyse la pertinence des objectifs d'Aichi pour la Suisse afin d'identifier les champs d'action prioritaires.

La SFS souligne que ce n'est pas l'état de la biodiversité mais bien la biodiversité elle-même qui est menacée. Cette affirmation devrait donc être corrigée dans le projet, selon elle.

L'USPF et l'USP exigent des affirmations plus objectives sur les taux d'extinction, vu que des disparitions massives d'espèces sont déjà survenues avant l'apparition de l'homme.

1.2 Mandat du Parlement

L'USP souhaite que ce chapitre soit complété par la mention des destinataires de la stratégie. L'USPF exige en outre une explication concernant le premier pilier (aires de protection et de développement), alors qu'equiterre demande que soit précisé le dernier pilier (responsabilité de la Suisse à l'égard de la biodiversité mondiale) pour y souligner l'importance du secteur privé.

Selon Clean, il faut garantir que la Stratégie Biodiversité Suisse soit cohérente avec le Masterplan Cleantech et la Stratégie pour le développement durable, tout en s'efforçant de regrouper les mesures communes.

Le PES est quant à lui d'avis que la Stratégie Biodiversité Suisse constitue l'un des éléments de la Stratégie pour le développement durable. Le rôle international joué par la Suisse et sa responsabilité à l'égard de la biodiversité mondiale ne ressortent toutefois pas encore suffisamment du projet.

1.3 Démarche

La DTAP et le canton de Zoug regrettent de ne pas avoir été impliqués dans l'élaboration de la stratégie. La HAFL souhaite disposer d'une liste des experts et groupes d'intérêts qui ont participé à la rédaction du projet.

L'USPF fait remarquer que de nouvelles espèces peuvent également faire leur apparition, parallèlement aux extinctions. Pour des raisons d'objectivité, ce fait devrait aussi être mentionné.

1.4 Interfaces et pesée d'intérêts

La DTAP, la HKBB, l'USP et les cantons du Jura et de Glaris soulignent l'importance de signaler dans le plan d'action les éléments qui contredisent d'autres stratégies de la Confédération. Il faut en outre concrétiser encore les potentiels de synergies. La CDCA trouve par ailleurs que la présentation des

conflits d'objectifs n'est pas satisfaisante: il convient de clarifier les rapports entre la Stratégie Biodiversité Suisse et la stratégie « Agriculture et filière alimentaire 2025 », le processus de sortie du nucléaire ou la stratégie du domaine sylvicole. Dans le même contexte, BAS constate que lors des futures pesées d'intérêts, il faudra aussi tenir compte des prestations et intérêts économiques, et notamment de ceux liés au secteur de la construction. L'USPF et le canton de Turgovie jugent quant à eux que les conflits d'objectifs et d'intérêts potentiels doivent être mentionnés dès la stratégie, sans attendre le plan d'action.

MEM désire aussi des explications concrètes sur le potentiel de conflit, en particulier en ce qui concerne les transports, les énergies renouvelables ou les surfaces à affectation industrielle. L'USP, la FSPC, le canton de Turgovie et la ZBB exigent une clarification préalable des éventuelles contradictions entre la Stratégie Biodiversité Suisse et les stratégies de politique agricole. A ce sujet, le canton de Fribourg souhaiterait déjà connaître les approches envisagées pour résoudre le problème.

A côté des interfaces et stratégies à définir, la HKBB souhaite que le projet soit complété de manière à positionner la Stratégie Biodiversité Suisse de manière compréhensible dans la stratégie globale de la Confédération.

La commune de Morges, en revanche, demande qu'on raccourcisse les deuxième et troisième paragraphes, et qu'on fasse référence au processus participatif d'élaboration du plan d'action.

Chapitre 2: Définition et importance de la biodiversité

2.1 Définition de la biodiversité

Les participants jugent correct de définir la biodiversité comme un ensemble incluant la diversité des écosystèmes, la diversité des espèces et la diversité génétique. Le canton de Schaffhouse souhaiterait qu'on distingue plus clairement la diversité génétique naturelle propre aux espèces sauvages de celle des espèces domestiques.

2.2 Comment mesurer la biodiversité

Le PES et quatre organisations de protection de l'environnement (Gre, PN, ASPO et WWF) considèrent que le nombre de types de milieux naturels ne constitue pas un critère de mesure approprié. L'enjeu ne réside pas là mais bien dans l'extension, la répartition et la qualité des milieux naturels. Par ailleurs, la priorité doit être mise sur les milieux pour lesquels la Suisse assume la plus grande responsabilité et sur ceux qui fournissent d'importants services écosystémiques.

Le WWF souhaite que l'on définisse, dans la stratégie, des situations de référence pour des parties importantes de la biodiversité et que l'on fixe des objectifs chiffrés assortis de responsabilités et de délais. Les MfE, AG, le FSP, le PES, Gre, la CDPNP, PN, l'ASPO, la VKMB, le WWF et le canton de Zurich considèrent qu'une situation de référence datant de 1991 ne peut être justifiée et qu'on pourrait le cas échéant se fonder sur l'état de 1962, puisque cette année-là le peuple suisse a décidé à une très forte majorité qu'il fallait dorénavant mieux protéger la nature (votation concernant la LPN). PR, la SSS et Vog soulignent que le fait de choisir 1991 comme situation de référence ne peut impliquer de prendre également les valeurs de cette année comme objectifs. Ces derniers doivent au contraire être définis aux plans à la fois quantitatif et qualitatif, et nuancés selon les régions.

BIO souligne qu'il n'est pas possible de retourner à une situation passée quelle que soit sa définition, parce que la biodiversité ne cesse d'évoluer, en interaction avec l'environnement, si bien qu'on voit sans cesse apparaître de la nouvelle biodiversité. Enfin, la HAFL fait remarquer que la biodiversité a progressé en forêt et dans l'espace urbain depuis 1991.

2.3 Importance de la biodiversité pour la société

Aucun participant ne rejette les explications de ce chapitre. La FSU et l'ASEP l'approuvent sans réserve. Le GP, l'ASPO et l'UVS estiment que les principaux services écosystémiques de la biodiversité y sont bien présentés. La SCNAT précise que les rapports entre la biodiversité et les services écosystémiques n'ont été étudiés de près que pour certains écosystèmes. L'EHC, l'USPF et l'USP soulignent que la biodiversité et les services écosystémiques constituent aussi la base sur laquelle repose l'existence humaine.

Bot, les PEE, le KG, le GP, PR, l'UVS et l'ASPO font remarquer qu'on ne peut s'appuyer uniquement sur l'importance des services écosystémiques ou sur l'approche classique de conservation de la nature. Il faut avant tout mentionner les éléments tels que la valeur propre de la nature, la responsabilité éthique et morale de l'homme envers la biodiversité, sa responsabilité scientifique et historico-culturelle, l'importance de la biodiversité pour réduire les risques liés aux changements environnementaux à venir ainsi que le maintien des possibilités d'utilisation future. Les PEE soulignent en outre que la biodiversité possède aussi une valeur esthétique, culturelle et spirituelle pour l'homme.

La CDCA et le canton de Thurgovie font valoir que des moyens considérables sont déjà consacrés à la conservation de la biodiversité. L'USPF fait remarquer que le recours aux services écosystémiques a son prix en termes d'énergie, de protection, de conservation et d'entretien.

Chapitre 3: La biodiversité dans le contexte international

Neuf participants (MfE, PES, Gre, PN, PUSCH, ASPO, ASEP, VKMB et WWF) approuvent explicitement le chapitre 3. PR se réjouirait par ailleurs d'y voir l'espace alpin et les paysages cultivés traditionnels mieux représentés afin de mettre en évidence les particularités helvétiques dans la stratégie.

3.1 Etat de la biodiversité au niveau mondial

Oeku souhaite qu'on expose plus clairement, dans ce chapitre, les facteurs indirects provoqués par l'homme (changements climatiques, apports de substances par voie aérienne ou résultant de l'utilisation d'engrais et de produits biocides) qui influencent de manière décisive le recul de la biodiversité ou les évolutions indésirables de celle-ci.

L'UVS constate que le thème des changements climatiques est mentionné à plusieurs reprises, mais que la présentation des liens directs ou indirects entre celui-ci et la conservation de la biodiversité ne tient pas compte de toutes les connaissances actuelles.

Selon PR, les droits de la propriété – si tant est qu'ils sont nécessaires aux innovations – doivent être aménagés de manière à ne pas gêner le développement et la promotion de la biodiversité.

3.2 Conventions internationales

Selon le canton de Zoug, la stratégie devrait montrer quels objectifs globaux la Suisse doit atteindre en faveur de la biodiversité dans une perspective européenne et mondiale. Il cite pour exemple les aspects suivants: Arc alpin, eau(x), variétés de plantes et races d'animaux domestiques.

Le canton de Fribourg fait remarquer que la convention internationale ne constitue pas une base légale suffisante pour que la Confédération prescrive des mesures et des tâches aux cantons. Par ailleurs, agir au-delà des frontières de la Suisse n'a de sens que de manière ponctuelle.

3.3 Le Plan stratégique pour la biodiversité

Selon l'ASPO, il faut préciser, en parallèle au Plan stratégique, qu'il existe déjà des programmes et des explications supplémentaires pour la plupart des points cités. Il faudrait notamment mentionner

explicitement et présenter la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (Global Strategy for Plant Conservation, GSPC).

La CDCA regrette que le projet ne contienne pas d'analyse montrant dans quelle mesure la Suisse est concernée par les objectifs d'Aichi, puisque sans évaluation de leur pertinence pour la Suisse, la stratégie manque de fondement. Le canton de Zoug estime aussi qu'il faut améliorer la réflexion menant à l'identification de la nécessité d'agir et aux champs d'action qui vont avec.

La FSPC estime que les objectifs du Plan stratégique sont abstraits et trop ambitieux.

3.4 Interdépendances à l'échelle de la planète

Huit participants à la consultation (MfE, PES, Gre, PN, PUSCH, ASPO, VKMB et WWF) proposent d'insérer le point 3.4 directement après le point 3.1, puisqu'il concrétise ce dernier et met en évidence la responsabilité de la Suisse au plan mondial.

Six d'entre eux (MfE, PES, PUSCH, ASPO, VKMB et WWF) souhaitent que le point 3.4 soit étendu. Il s'agirait en particulier de citer et de résumer l'importante publication « Impact environnemental de la consommation et de la production suisses ». Du côté des atteintes, il faudrait mentionner notamment les importations considérables de fourrages. Science souhaite également un complément en ce qui concerne l'intensification durable de certains secteurs économiques en Suisse afin de réduire les « exportations » d'activités néfastes à la biodiversité. De manière générale, selon les participants cités ci-dessus, il faudrait encore mieux prendre en compte les interdépendances de l'économie suisse et donc son influence sur l'évolution de la biodiversité dans le monde.

L'USP, l'USPF et la FSPC sont d'avis que les atteintes à l'environnement que la demande des consommateurs finaux suisses provoque à l'étranger sont sensiblement plus importantes que l'impact causé directement dans le pays. La production agricole indigène peut être contrôlée et garantit simultanément l'indépendance de l'approvisionnement. Il s'agit de tenir compte de ce fait pour traiter les conflits d'objectifs.

Du point de vue de MGB, il est nécessaire, dans cette section, d'aborder de manière plus concrète la thématique des matières premières. Il conviendrait également de citer les labels qui se fondent sur des matières premières écologiques et durables. Dans le même contexte, PR demande que soit encore renforcé l'engagement de la Suisse dans le commerce durable ainsi que dans les investissements en faveur des biens et services durables liés à la biodiversité. Selon l'association, la promotion des variétés et des races adaptées qui sont souvent négligées et sous-employées dans l'agriculture doit être soutenue par des mesures d'encouragement économiques.

Ce chapitre devrait aussi mettre en évidence la responsabilité de la Suisse pour l'Arc alpin (Vog), de même que l'empreinte écologique au niveau international (eq).

Selon sept participants (MfE, PES, Gre, PN, ASPO, VKMB et WWF), le projet n'aborde pratiquement pas le rôle crucial joué par le secteur financier suisse en matière de biodiversité.

Chapitre 4: Etat de la biodiversité en Suisse

Dix organisations (MfE, PES, ACS, SSF, PS, ASPO, ASEP, VKMB, USSP et WWF) ainsi que trois cantons (AG, BL, JU) et la CDPNP estiment que ce chapitre dresse un bon état des lieux de la biodiversité en Suisse et se réjouissent de la présentation claire et sans complaisance qui en est faite. Les cantons d'Argovie et d'Appenzell Rhodes-Extérieures ainsi que la CDCA constatent par contre que de nombreuses affirmations y sont formulées sans indication de source. Cela donne l'impression, selon eux, que la stratégie part volontairement de l'idée que la situation de la biodiversité est mauvaise en Suisse.

Selon la CDPNP et le canton de Thurgovie, les efforts déployés jusqu'ici pour conserver la biodiversité –notamment dans les cantons – ne bénéficient pas de l'attention qu'ils méritent. L'ACS trouve pour sa part que la stratégie ne met pas suffisamment en valeur les efforts fournis actuellement par les communes et les villes dans ce domaine. Alp, la SCNAT et le canton du Valais souhaiteraient que soit mieux prise en compte la responsabilité particulière de la Suisse pour les Alpes et pour les paysages ruraux traditionnels.

L'USP demande que l'on présente aussi les effets positifs de l'activité humaine sur la biodiversité. La SSS fait remarquer que la situation de la biodiversité dans certains milieux naturels est encore mal connue.

4.1 Ecosystèmes et milieux naturels

Selon neuf participants à la consultation (MfE, PES, Gre, PN, ASPO, VKMB, Vog, USSP et WWF), cette section, parce qu'elle se concentre fortement sur les zones humides et sur les prairies sèches, donne l'impression ces deux types d'écosystèmes sont les seuls à rencontrer des problèmes en Suisse. Ces organisations estiment qu'il faudrait mentionner clairement que les insuffisances concernent aussi d'autres milieux naturels.

La SOBV souhaite que la stratégie distingue clairement exploitation agricole et utilisation du sol. Il faut s'efforcer, dans ce cadre, d'améliorer la protection du sol. Pour l'ASPO, le thème du sol en tant qu'écosystème doit être traité de manière approfondie. Karch demande qu'on fasse ressortir clairement le fait que la biodiversité aquatique est plus fortement menacée que la diversité terrestre. Quant à Alp, elle estime que l'importance de la pollution atmosphérique est mal mise en évidence.

4.2 Diversité des espèces

La SCNAT trouve la présentation des faits trop statique: des changements – liés par exemple au réchauffement climatique – affectent la diversité des espèces et cette question doit être abordée. La SIA souhaite un complément précisant que les espèces envahissantes peuvent aussi causer des dommages considérables en forêt.

4.3 Diversité génétique

Certains participants (MfE, PES, Gre, PN, ASPO, VKMB et WWF) exigent qu'on distingue plus clairement la diversité génétique naturelle propre aux espèces sauvages de celle des espèces domestiques. Selon Gre, il convient de souligner ainsi plus fortement l'importance de la diversité génétique sauvage. Karch demande quant à lui que la stratégie indique clairement que le maintien de la diversité génétique est essentielle pour la faune et la flore sauvages. La SFS souligne que la conservation des ressources génétiques au plan mondial est aussi importante pour la sylviculture. Vog regrette l'absence d'information sur l'évolution de la diversité génétique. PN souhaiterait que cette section soit révisée, parce que les chiffres présentés ne se rapportent pas à l'ensemble des ressources génétiques pour les plantes cultivées et les races animales. La CPC demande quant à elle qu'il soit fait mention du Plan d'action national « Ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ».

Chapitre 5: Comment avons-nous protégé la biodiversité jusqu'ici ?

Les participants approuvent en grande partie les explications concernant les efforts déployés jusqu'ici pour protéger la biodiversité. Selon cinq organisations (MfE, PES, ASPO, VKMB et WWF) et trois cantons (BE, GE et SH), l'analyse de la protection actuelle de la biodiversité a été faite de manière soignée et reflète bien la situation. L'ASEP apprécie la présentation claire et précise qui en est faite. La CDPNP juge bon, elle aussi, le contenu du chapitre, mais souligne que les activités menées jusqu'à présent ne suffisent pas. D'autres avis (AI, CDCA, Prom et TG) rejettent les mesures décrites, en

particulier l'établissement d'objectifs chiffrés qualitatifs et quantitatifs au plan régional ou l'inscription du Réseau écologique national de 2004 au niveau d'un plan sectoriel de la Confédération.

Pour PUSCH et l'ASPAN, renforcer les efforts de développement de la biodiversité n'implique pas forcément d'étendre les aires protégées actuelles, mais peut également passer par une protection accrue de celles-ci. Pour le canton de Lucerne aussi, il ne s'agit pas forcément d'étendre les aires actuelles, mais de mieux mettre ces surfaces en réseau. Selon la CDFo, la CDC et les cantons du Jura et de Nidwald, il convient de mentionner, parallèlement à la protection de la nature, la législation en vigueur pour la protection de la forêt (loi sur les forêts), qui contribue de manière significative à la conservation de la biodiversité. Pour le canton de Bâle-Campagne, ce chapitre doit accorder une place appropriée au problème des apports excessifs d'azote et de leurs conséquences pour la biodiversité.

Les MfE, le PES, LBO, l'ASPO, la VKMB et le WWF jugent nécessaire de mieux distinguer ce qui se fait vraiment actuellement de ce qui devrait se faire. Le canton du Valais souhaite lui que soient expliquées les raisons des carences de l'exécution. La CDPNP ainsi que les cantons de Genève et de Schaffhouse souhaiteraient que la stratégie souligne plus clairement le fait que les moyens financiers et le personnel à disposition sont insuffisants. Les montants nécessaires doivent être disponibles le plus rapidement possible, et non pas seulement après l'élaboration du plan d'action.

5.1 Protection des milieux naturels

Pour la CDFo et la CDC, de même que pour les cantons d'Appenzell Rhodes-Extérieures et de Nidwald, la forêt doit être mentionnée comme faisant partie des aires protégées, puisqu'elle respecte les exigences d'une zone protégée au sens de la CBD. La SFS regrette l'absence, dans l'énumération des aires protégées, des réserves forestières particulières ou naturelles. Selon Vog, la distinction entre aires protégées et « paysage normal » n'est pas pertinente, puisque pour conserver la biodiversité, il faut intégrer la protection et le maintien sur l'ensemble de la surface.

Le de Schwyz aurait aimé que soit mentionnée la loi fédérale sur la police des forêts, qui a constitué une base décisive pour la conservation de la biodiversité. Pour la SIA, il faut inclure la LPN et l'OPN, parce que ces textes sont aussi cruciaux pour la protection des milieux naturels en dehors des inventaires et des aires protégées. Selon l'USP et l'USPF, il faut clarifier les relations entre la Stratégie Biodiversité Suisse et la Stratégie suisse d'adaptation aux changements climatiques.

La CDCA et le canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures jugent peu crédibles les bilans présentés pour les surfaces. A leur avis, la Suisse atteint déjà l'objectif d'Aichi n° 11 grâce à l'ensemble de ses forêts, à toutes les surfaces de compensation écologique de l'agriculture, aux zones d'estivage, aux aires protégées et parcs au sens de la LPN, ainsi qu'aux districts francs fédéraux. Karch, à l'inverse, considère que la part calculée pour les aires protégées est trop élevée, parce que les objectifs de protection n'y sont souvent pas atteints de manière satisfaisante, comme c'est le cas pour les marais et les sites de reproduction de batraciens. Vog, de son côté, demande qu'on supprime les surfaces qui ont été comptabilisées dans plusieurs catégories et estime en outre qu'il n'est pas admissible d'inclure parmi les aires protégées les surfaces de compensation écologique du domaine agricole et l'intégralité des districts francs fédéraux.

5.2 Protection des espèces

Le PES, la VKMB ainsi que quatre associations environnementales (Gre, PN, ASPO et WWF) estiment nécessaire de mentionner les programmes de conservation des espèces qui rencontrent du succès. De son côté, Karch s'étonne, au vu du caractère conceptuel de la stratégie, que ce chapitre nomme explicitement quatre espèces.

Neuf participants (MfE, AG, PES, Gre, PN, ASPO, VKMB, Vog et WWF) considèrent que les listes rouges ne permettent pas à elles seules d'identifier les domaines dans lesquels il faut agir. Ils demandent de préciser que la Suisse assume aussi une responsabilité particulière pour des espèces qui ne figurent pas ou pas encore sur ces listes.

5.3 Protection de la diversité génétique

Cinq participants (MfE, PES, ASPO, VKMB et WWF) exigent qu'on distingue plus clairement la diversité génétique naturelle propre aux espèces sauvages de celle des espèces domestiques. Pour eux comme pour Vog, il faut souligner que les espèces doivent pouvoir se développer si possible dans tout leur territoire potentiel avec, le cas échéant, des populations variables au plan génétique.

La SFS souhaite voir préciser qu'avec les changements climatiques, les aires de répartition évoluent elles aussi. PR désire un complément indiquant que la conservation des espèces et de leurs aires de répartition naturelles permet la plupart du temps de garantir aussi la diversité génétique et son potentiel de ressources pour les générations à venir.

Chapitre 6: La biodiversité dans des secteurs particuliers

Le PES, IP et la SCNAT se réjouissent de voir qu'on a retenu une approche intersectorielle. L'USP souligne toutefois que tous les secteurs – même ceux qui ne sont pas énumérés – exercent une influence sur la biodiversité.

La CDPNP ainsi que quatre cantons (BL, JU, NW et SH) souhaitent des objectifs globaux indépendants des politiques sectorielles, ainsi qu'un organe de coordination approprié. Le canton du Valais souligne pour sa part que la protection des espèces et des milieux naturels doit devenir davantage une tâche commune des diverses politiques sectorielles.

Vingt-huit participants (MfE, BE, BL, DTAP, BS, CSCF, FSP, GE, PES, Gre, IP, JU, Karch, CDPNP, LBO, PN, PUSCH, SCNAT, SG, SSS, SH, FSAP, ASPO, ASEP, TI, VKMB, WWF et ZG) ont estimé que certains secteurs (voire tous les secteurs) mentionnés ci-dessous devraient être intégrés à ce chapitre:

- les écosystèmes aquatiques / l'eau;
- les sols en tant qu'écosystèmes;
- les polluants;
- l'économie;
- le commerce;
- le secteur financier;
- la politique régionale (en particulier pour les régions de montagne);
- la coopération au développement;
- la politique de la santé;
- la politique de promotion économique;
- la chimie;
- l'extraction de matières premières.

Selon les participants, les secteurs cités ci-dessus doivent être traités dans le chapitre 6 et les objectifs stratégiques correspondants intégrés au chapitre 7. La SCNAT propose à ce sujet de formuler des objectifs environnementaux pour la biodiversité dans tous les secteurs pertinents, comme ils existent déjà à l'état de projet pour l'agriculture.

Les cantons de Genève et Zoug demandent une nouvelle formulation de la systématique des secteurs, qui tiennent compte d'une part de la structure des unités spatiales (forêts, écosystèmes non forestiers, zones bâties et eaux) et thématise d'autre part les fonctions de niveau supérieur.

La CDCA ainsi que les cantons d'Appenzell Rhodes-Extérieures et de Thurgovie estiment que les secteurs « tourisme, sport et loisirs » et « aménagement du territoire » ne sont abordés que de manière sommaire. D'autres secteurs, par exemple les eaux, la biodiversité dans l'espace urbain ou les droits d'accès à la biodiversité ont été omis, selon eux. Ces participants pensent que les descriptions des champs d'action sont peu probantes; ils regrettent de plus l'absence de champs d'action dans le domaine de la consommation durable. Ces descriptions recouvrent ainsi des objectifs qui ne dérivent d'aucune analyse et ne sont pas motivés de manière compréhensible, selon eux. La CDCA et les cantons d'Appenzell Rhodes-Extérieures et de Thurgovie ne sont pas d'accord avec les objectifs suivants: au point « 6.2 Agriculture », la définition au niveau régional d'objectifs qualitatifs et quantitatifs tenant compte des conditions et potentiels de production au niveau local; au chapitre « 6.6 Transports », la mise en œuvre de mesures de remplacement intégral lors de la construction d'infrastructures.

Le canton de Bâle-Campagne ainsi que le PES, la VKMB et le WWF considèrent que l'appréciation de l'influence actuelle – sur la biodiversité – des secteurs traités de manière détaillée dans le projet (en particulier la sylviculture, l'agriculture, la chasse et la pêche, ainsi que les biens-fonds, constructions et installations en possession de la Confédération) est nettement trop positive. La SCNAT regrette pour sa part qu'on n'ait pas accordé le même poids et appliqué le même niveau de détail aux différentes sections.

L'ASPAN propose de citer explicitement dans la vue d'ensemble le développement de l'espace urbain, qui constitue l'objet principal de la section sur l'aménagement du territoire. On pourrait alors y supprimer la référence à ce dernier pour ne plus mentionner, ailleurs dans le document, que sa fonction transversale. A ce sujet, le canton de Zoug et le FSP demandent que l'aménagement du territoire soit présenté dans son rôle de coordination entre toutes les utilisations ayant une incidence spatiale.

Selon les MfE, le PES et PUSCH, la grande importance des régions de montagne pour la biodiversité n'est pas assez mise en valeur. Le CSCF, la MGB et la SCNAT souhaitent que la stratégie se penche aussi sur l'économie privée. De plus, le CSCF et les CFF demandent un paragraphe sur les propriétaires privés, notamment en ce qui concerne la lutte contre les néophytes.

Le projet de stratégie, selon Clean, n'aborde pas suffisamment le thème des changements climatiques ni même, de manière générale, les raisons du recul de la biodiversité (surexploitation des écosystèmes, disparition de milieux naturels, substances toxiques, déchets, etc.). Selon ce participant, il conviendrait de lancer une initiative nationale de recherche (sur la diversité biologique et les services écosystémiques comme contribution à l'adaptation aux changements climatiques). D'autres avis (MfE, Gre, PN, ASPO, VKMB et WWF) exigent en outre que le rôle mondial et la responsabilité de la Suisse pour la biodiversité (importation et exportation de biens, politique financière, garantie contre les risques à l'exportation, coopération au développement) soient davantage mis en évidence.

Il faut aussi accorder plus d'attention au fait que le maintien et l'amélioration de la qualité des surfaces protégées actuelles exigent eux aussi des efforts accrus, selon le canton de Zurich. Le FSP signale en outre que la protection de l'environnement (avec la problématique des produits chimiques et des perturbateurs endocriniens, si importante pour la biodiversité) et plus particulièrement la protection de la nature et du paysage ne sont pas abordées spécifiquement.

Afin de convaincre les secteurs et la population de lutter pour la conservation de la biodiversité, l'ASPO et la VKMB proposent de prévoir quelques projets emblématiques de mise en œuvre de la stratégie.

6.1 Sylviculture

Le canton de Schwyz approuve les objectifs et les principes de la stratégie, mais fait également remarquer que la délimitation de réserves forestières ne dépend pas avant tout d'incitations financières. Il incombe plutôt aux responsables cantonaux de se montrer persuasifs et aux propriétaires forestiers d'accepter de fournir des prestations écologiques en forêt qui aillent au-delà du principe de la sylviculture proche de la nature. La FSAP, l'ASPO, l'USSP et le WWF, en revanche, trouvent que cette section est formulée de manière trop positive.

La SSF se réjouit particulièrement du dernier paragraphe de cette section, même si l'on ne sait pas exactement ce qu'il faut entendre par « méthodes proches de la nature ».

La CDFo, la CDC et les cantons d'Appenzell Rhodes-Extérieures et de Nidwald trouvent que la description des lacunes concernant la forêt est disproportionnée par rapport aux présentations et chapitres antérieurs. Les prestations spéciales en faveur de la biodiversité doivent être évaluées au plan économique dans la perspective du développement durable et faire l'objet d'indemnités appropriées. La VKMB est d'avis que l'amélioration de la qualité des forêts au cours des dernières années doit être considérée comme une confirmation du bien-fondé des mesures prises jusqu'ici. Il faut donc poursuivre de manière cohérente sur cette voie et aborder les problèmes existants.

La SFS fait remarquer que la relation qui unit les services écosystémiques de la forêt à la biodiversité est en réalité une relation indirecte. De plus, on ne peut pas dire, selon elle, que les réserves forestières délimitées sont « encore insuffisantes », puisque celles-ci sont sur la bonne voie. Tout simplement, l'objectif de 8 % fixé pour 2020 n'est pas encore atteint. Le canton de Neuchâtel souligne pour sa part que la conservation de la biodiversité en forêt profite aussi aux utilisateurs de celle-ci.

La HAFL demande une précision, puisque l'objectif n'est pas de disposer de structures plus diversifiées, mais bien de favoriser les reptiles, les tétraonidés, les pics, les espèces d'arbres et de plantes rares, etc. Elle demande ainsi qu'on augmente la proportion de forêts comportant de nombreux chênes afin d'assurer la survie des populations du pic mar. En outre, elle considère irréaliste de viser une sylviculture proche de la nature sur toutes les surfaces forestières et fait remarquer que pour la forêt, comme pour l'agriculture, il faut améliorer la formation et la recherche de manière ciblée.

La SIA propose de changer le titre « Sylviculture » en « Forêt ». Elle rappelle en outre que les diverses utilisations qui ont été faites des surfaces boisées par le passé ont aussi contribué à la diversité des espèces. L'absence d'interventions dans certaines zones et l'apparition de forêts âgées riches en bois mort font ainsi partie de l'histoire forestière suisse. La SIA souligne l'importance de la biodiversité pour le caractère multifonctionnel de la forêt et juge essentielle la coordination des mesures faite par la Confédération dans ce domaine, y compris le suivi au niveau supracantonal.

PR se réjouit de voir mentionner les pâturages boisés et les sèves de châtaigniers et propose qu'on recoure à des races anciennes pour le pacage extensif. Krach demande enfin de prévoir comme champ d'action la suppression des drainages et le rétablissement du régime hydrique naturel en forêt.

6.2 Agriculture

Smel est satisfait de constater que la stratégie reconnaît la contribution de l'agriculture à la conservation de la diversité des milieux naturels et des espèces qui leur sont liées. L'association est favorable à la demande d'améliorer la vulgarisation agricole et la recherche pour contribuer à un développement optimal de la biodiversité en tant que partie intégrante d'une agriculture durable.

L'USPF soutient l'idée de contribuer à la sécurité d'approvisionnement de la population grâce à une production alimentaire durable. La SSF accueille positivement la création de nouvelles surfaces de promotion de la biodiversité, telles que prévues par la stratégie, et demande qu'on mentionne égale-

ment la notion de « renforcement de la perméabilité des surfaces agricoles pour tous les organismes animaux ou végétaux ».

Le canton de Schaffhouse approuve l'orientation générale de ce chapitre, mais exige que le futur plan d'action tienne suffisamment compte de la production alimentaire durable. En outre, celui-ci devra aborder en premier lieu la mise en valeur des surfaces de compensation écologique existantes, pour ne traiter la création de nouvelles surfaces que dans un deuxième temps.

Contrairement aux participants mentionnés ci-dessus, les MfE, la HAFL, la FSAP et l'USSP estiment que le point 6.2 est formulé de manière trop positive.

La SOBV fait remarquer que les cultures de plein champ ne peuvent perdurer en Suisse que s'il existe pour ces produits un marché offrant des prix acceptables aux agriculteurs. Selon elle, il ne suffit pas d'encourager des formes d'exploitation particulières qui profitent à la biodiversité: il faut aussi garantir un avenir en Suisse à l'agriculture productive diversifiée.

Quatre participants à la consultation (BS, Cer, eq, CFHA) regrettent que le chapitre n'accorde pas l'importance adéquate aux apports excessifs d'azote et à leurs effets sur la biodiversité. Il convient selon eux d'analyser et de décrire le champ d'action découlant de ces atteintes.

Selon SWISSAID et l'ASPO, il faut aussi aborder les effets négatifs des pesticides sur la biodiversité et élaborer une stratégie de diminution continue de l'emploi de ces produits. Il faut en outre indiquer de manière explicite que la diversité des plantes agricoles n'est pas soutenue par les mesures mentionnées. Selon PR, l'ASPO, SWISSAID et le canton de Neuchâtel, il convient d'encourager activement l'utilisation de la diversité agrobiologique en Suisse. En fait partie la promotion des processus de sélection qui recourent aux espèces, variétés et races locales ou traditionnelles.

La BVSZ demande que soient clarifiées les éventuelles contradictions entre la Stratégie Biodiversité Suisse et les stratégies de politique agricole. Le canton de Schwyz souligne de plus qu'il n'a pas été possible, dans le projet, de résoudre les incohérences entre les paiements directs, les surfaces de compensation écologique et la biodiversité. L'USSP désire quant à elle que la stratégie intègre l'aspect des incitations financières indésirables et des contributions d'élevage.

La FSPC rejette toute nouvelle restriction ou exigence qui réduirait la production agricole et accroîtrait les coûts. Le canton de Neuchâtel est d'avis que l'agriculture peut certes contribuer plus fortement à la conservation de la biodiversité, mais que la productivité ne doit pas diminuer pour autant.

Prom s'oppose à la création de nouvelles surfaces de promotion de la biodiversité dans l'agriculture, mais se réjouit qu'on veuille motiver les agriculteurs et améliorer leur formation. PR et le canton de Neuchâtel approuvent également cet aspect de la stratégie. Dans ce cadre, il faudrait aborder non seulement les problèmes écologiques, selon eux, mais aussi l'importance de la biodiversité pour la production agricole, les possibilités d'agir en faveur de cette diversité, etc.

Science est d'avis qu'il faut mentionner l'information objective des consommateurs comme levier pour la conservation de la biodiversité dans l'agriculture, en plus de l'aménagement du système de paiements directs ou de la formation/motivation des agriculteurs. Il ne faut pas oublier non plus que la concentration actuelle sur quelques variétés et races très productives est fortement liée aux désirs des consommateurs. L'USP estime elle aussi qu'il faut davantage tenir compte de l'influence des consommateurs.

Science demande la suppression du label IP dans la note de bas de page. BIO, en revanche, souhaiterait des exemples supplémentaires et la mise en valeur de l'agriculture biologique et d'autres formes d'exploitation. L'association estime que le meilleur moyen d'encourager la biodiversité dans le domaine agricole consiste à promouvoir l'agriculture biologique et d'autres formes d'exploitation durables.

IP regrette que ce chapitre ne fasse pas mention du travail effectué dans le milieu privé, notamment par IP Suisse, BioSuisse et TerraSuisse, alors que LBO souhaiterait un paragraphe sur les paysages ruraux.

Douze participants (MfE, PES, Gre, IP, LBO, LU, PN, ASPO, ASEP, VKMB, Vog et WWF) souhaitent que la stratégie fasse référence aux objectifs environnementaux pour l'agriculture (OEA) disponibles depuis 2008. Selon huit d'entre eux (MfE, PES, Gre, LBO, PN, ASPO, VKMB et WWF), ces objectifs doivent être cités comme lignes directrices dans leur propre paragraphe. Pour le canton de Lucerne, il faut en outre des incitations financières liées à des objectifs pour les prestations écologiques de l'agriculture, afin de pouvoir atteindre les buts fixés pour les surfaces de compensation écologique et les apports de nutriments.

Karch demande que les drainages soient cités comme facteur ayant fortement contribué au recul de la biodiversité dans les surfaces agricoles utiles. En outre, comme champ d'action pour l'agriculture, il voudrait que la stratégie précise que le fait de ne pas remplacer des systèmes de drainage défectueux favorise la biodiversité et que les petites structures doivent être conservées, en particulier dans les Alpes.

La SSS souligne que l'agriculture peut aussi avoir des effets sur les milieux naturels aquatiques à la surface du sol ou en dessous de celle-ci.

L'UVS propose de lier l'agriculture à la production d'énergie, puisque diverses possibilités existent avec l'énergie éolienne, l'énergie solaire sur les toits ou la production de biocarburants à partir de déchets. L'association suggère en outre de remplacer à moyen terme tous les paiements directs centrés sur la production par des paramètres mesurables pertinents au plan écologique. Dans ce contexte, il conviendrait d'accorder une grande importance à la question de la qualité, selon elle.

Vog fait allusion au problème des prairies surexploitées dans les régions de montagne, alors que l'USP fait référence à la sous-exploitation qui affecte ces mêmes régions. Le canton de Berne et LBO exigent que la stratégie montre comment résoudre à l'avenir le problème insidieux des surfaces abandonnées ou sous-utilisées.

Pour aborder l'objectif de la production alimentaire durable, l'USP et la VKMB estiment nécessaire de considérer aussi l'agriculture et l'alimentation dans le contexte du commerce international, en portant une attention spécifique au problème de l'exportation des nuisances environnementales.

Le canton de Neuchâtel rend attentif au manque de moyens financiers et exige que soient libérés des fonds supplémentaires pour les mesures actuelles avant la préparation de nouvelles mesures. Le canton de Berne fait remarquer que dans le cadre du développement des paiements directs incluant des contributions à la biodiversité, atteindre pleinement les objectifs environnementaux pour l'agriculture (OEA exigera d'accroître les montants versés par la Confédération.

6.3 Chasse et pêche

Le canton de Berne, la CDFo et la CDC sont d'accord avec ce point et estiment que la connectivité des milieux naturels et la gestion durable de la faune sauvage dans notre paysage rural constituent les principaux défis.

Les MfE, le PES, l'ASPO, la VKMB et le WWF jugent en revanche que ce point présente trop favorablement la pêche et la chasse. Ils demandent que des espèces animales indigènes jugées indésirables par certains groupes soient intégrées dans le paysage rural et que l'on favorise la compréhension de ces espèces ainsi que l'expérimentation de méthodes de cohabitation.

Les MfE, le PES, Gre, PN, l'ASPO, la VKMB et le WWF soulignent que, pour de nombreuses espèces, le caractère durable des pratiques actuelles de chasse ou de pêche n'a encore jamais été étudié. En outre, ils souhaitent que l'importance des zones de tranquillité soit réaffirmée. Prom est pour sa part opposée aux aires protégées et zones de tranquillité pour la faune sauvage, qu'il juge contraires aux intérêts de l'agriculture.

IP estime qu'il est impératif de chasser certains prédateurs. Simultanément, des efforts doivent être entrepris au-delà des frontières suisses pour que la chasse de certains animaux (p. ex. passereaux) soit interdite au plan international.

Karch regrette que le castor soit perçu uniquement comme une espèce à problèmes et demande que soit aussi mentionné son rôle positif en tant qu'ingénieur d'écosystèmes et prestataire de services écosystémiques.

Se référant à la loi fédérale sur les forêts (LFo), la SFS estime que l'adjectif « indigènes » apparaissant dans le premier paragraphe doit être supprimé.

PR craint que le recours intense à des installations de pisciculture pour peupler les lacs et les cours d'eau constitue une forme de domestication des poissons pouvant restreindre la biodiversité. Elle demande à ce sujet un contrôle supérieur des élevages.

6.4 Tourisme, sport et loisirs

Le PS soutient ce point et souligne que la réduction de la pression exercée sur les zones écologiquement sensibles passe avant tout par des espaces récréatifs attrayants.

La proposition d'accorder aux objectifs à long terme en matière de biodiversité une plus grande place dans les politiques sportives et touristiques est saluée par une organisation (HOT). Cette dernière s'oppose par contre à ce que les activités touristiques soient plus canalisées, car elle estime que cet aspect relève du marketing régional des destinations. Huit participants (MfE, PES, Gre, PN, ASPO, VKMB, USSP et WWF) souhaitent que ce paragraphe soit étoffé dans la SBS afin de concrétiser cette canalisation d'une double manière: d'une part, en ménageant les espaces précieux d'un point de vue biologique, y compris les zones tampon dans les aires protégées; d'autre part, en offrant des espaces récréatifs attrayants en dehors des aires protégées et des zones de tranquillité pour la faune, surtout en milieu urbanisé. L'organisme Zoo demande par ailleurs que les zoos soient expressément cités comme moyens de canaliser les flux de visiteurs. La SSS accueille favorablement aussi la proposition de canaliser les activités touristiques, car l'accessibilité facilitée aux grottes souterraines accroît la pression exercée sur ces éléments du paysage. IP approuve également la canalisation des activités récréatives. Gre et PN demandent de surcroît que l'on recoure plus fréquemment à des mesures de répit simples, efficaces et peu onéreuses en fermant de manière ciblée certaines infrastructures d'accès (chemins forestiers) à la forêt.

La SSS et la SSF s'accordent pour approuver en particulier la proposition de mise à disposition d'informations. Le canton de Berne et LBO soutiennent les offres de formation et d'information et soulignent parallèlement l'importance d'associer l'agriculture et l'économie alpine à ces offres. Clean propose une utilisation stratégique accrue de la biodiversité et des technologies vertes dans le marketing touristique des sites. Pour sa part, PR souhaite impliquer le secteur du tourisme de manière constructive dans une stratégie de la biodiversité et en faire un acteur de promotion, car de nombreuses races et variétés doivent leur survie aussi au tourisme et à la promotion de l'image d'une Suisse typique.

En outre, Vog demande que les activités et installations portant atteinte à la nature soient remplacées par des activités ou installations respectueuses de celle-ci, que la construction de nouvelles installations préjudiciables soit interdite et que, lors de l'extension d'activités et d'installations touristiques,

des mesures de compensation appropriées soient prises. En effet, la biodiversité n'est préservée que lorsque des offres respectueuses de la nature suppléent d'autres qui le sont moins.

Le canton de Berne, l'USPF, LBO et l'UVS regrettent que les impacts du tourisme, du sport et des loisirs sur la biodiversité – de même que les conflits d'objectifs qui en résultent – ne soient que très sommairement abordés.

L'USPF souligne que le secteur du tourisme ne s'appuie pas seulement sur la beauté des paysages, mais aussi, et surtout, sur la biodiversité qui influence la qualité des paysages.

Karch demande que ce point mentionne la détérioration des sols.

L'ASEP suggère que soient adjointes à ce point des mesures contractuelles telles que la définition de zones de tranquillité pour la faune et des règlements sur l'utilisation des lieux touristiques. De plus, la FSAP tient à ce que des aires protégées soient instaurées dans les sites touristiques et que l'on ne rende pas accessibles de nouvelles aires.

eq souhaite que soient précisés des instruments juridiques et des systèmes de régulation efficaces pour assurer le maintien et le développement de ces ressources naturelles, tandis que le canton de Neuchâtel estime suffisants les règlements existants dans le domaine du tourisme.

6.5 Aménagement du territoire

La SSF salue l'importance accordée à la biodiversité en milieu urbain et toutes les considérations relatives à la mise en réseau des milieux naturels. Karch trouve en revanche que la gestion économe du sol en milieu urbain pour la biodiversité est trop mise en avant.

Sept participants à la consultation (MfE, FiBL, PES, SSS, FSAP, ASPO, VKMB, USSP et WWF) soulignent l'importance de l'aménagement du territoire pour la protection de la biodiversité et demandent donc l'ajout d'un point spécifique sur ce thème au 7.1. Les MfE, le PES, LBO, la FSAP, l'ASPO, la VKMB et le WWF réclament aussi que soit mieux mise en avant la nécessité, pour la biodiversité, d'espaces non bâtis et non fragmentés. Selon le PES, Gre, PN, l'ASPO, la VKMB et le WWF, il faut aussi faire clairement apparaître que tout au plus « quelques rares » espèces chassées hors des terres cultivées peuvent trouver refuge dans le tissu urbain. En outre, les habitats de remplacement présents en milieu urbain sont en règle générale trop éclatés et trop peu interconnectés pour garantir une survie durable à des espèces rares. La FSU est elle aussi d'avis que tout le potentiel de l'aménagement du territoire n'est pas entièrement exploité au profit de la préservation de la biodiversité en milieu bâti. Le canton de Neuchâtel, l'USP et Vog demandent donc également que les instruments existants soient mieux utilisés et appliqués. Pour l'ASPO, il est crucial que les espaces verts du milieu urbanisé soient interconnectés avec des aires précieuses d'un point de vue biologique en dehors de la zone urbaine. Selon la SSS, l'établissement systématique de plans d'utilisation du sous-sol est primordial.

L'USPF suggère que la production de denrées alimentaires soit aussi évoquée en lien avec l'imperméabilisation des sols et leur utilisation multifonctionnelle.

AQN et la CHA insistent sur le fait qu'en matière d'aménagement du territoire, la Confédération ne peut que légiférer. Par conséquent, elle n'est pas habilitée à s'immiscer dans cette prérogative cantonale, même sous le prétexte de la biodiversité. La Confédération peut toutefois tenter de rallier les acteurs à une démarche commune et planifiée, ce qui du point de vue d'AQN a été fait de manière plus que suffisante avec le Projet de territoire Suisse. Quatre autres participants (SSS, ASPO, VKMB et WWF) souscrivent certes à ce dernier document, mais regrettent qu'il n'ait aucun caractère contraignant, car la Confédération doit s'en remettre aux cantons et aux communes pour la mise en œuvre.

PR propose d'inclure dans ce point un autre paragraphe qui évoquerait la formation et le perfectionnement sur l'utilité de la biodiversité et des possibilités de la promouvoir ainsi que des conseils dans les domaines concernés (planification de la construction et de l'urbanisation, architecture, jardiniers paysagistes, propriétaires et gestionnaires fonciers, etc.).

IP explique que la pression exercée sur les sols fertiles continue de croître et que les agriculteurs essaient de produire toujours les mêmes quantités sur des surfaces de plus en plus restreintes. De fait, les agriculteurs sont peu disposés à concéder encore plus de terres cultivées pour les besoins la diversité biologique.

L'HAFL estime qu'il est nécessaire de densifier le milieu bâti, car il y voit la seule manière de préserver les milieux proches de l'état naturel. L'HAFL souhaite que la SBS envoie un signe fort dans cette direction. Les espaces verts privés et publics en milieu urbain doivent en outre être différenciés. LBO souligne le potentiel conséquent que représentent les surfaces résiduelles restreintes, qu'elles soient temporairement ou continuellement non utilisées, comme habitats pour les plantes et les animaux.

Pour finir, le canton de Neuchâtel attire l'attention sur le manque de moyens dévolus à l'application d'instruments d'aménagement du territoire.

6.6 Transports

Les MfE, le PES, Gre, PN, l'ASPO, la VKMB et le WWF estiment que le tableau dressé dans le deuxième paragraphe est trop positif. Ce point accorde une trop grande place aux talus, d'autant plus que ces espaces constituent fréquemment des axes de propagation des espèces exotiques envahissantes. Selon les MfE et la FSAP, les constructions d'infrastructures doivent être minimisées, et des solutions alternatives, privilégiées. En outre, il faudrait préciser que les transports, avec leurs équipements et leurs émissions, sont en partie responsables de l'érosion de la biodiversité.

Karch, en revanche, se réjouit de voir citer la contribution positive des talus ferroviaires et autoroutiers et demande, par conséquent, que soit reprise dans les champs d'action la préservation de la valeur de ces espaces sur le plan de la biodiversité.

Les PPE et la SSF soulignent que le morcellement extrême des milieux naturels peut non seulement provenir de l'imperméabilisation des sols produite par les voies de transport, mais aussi de la pollution lumineuse et sonore qui en résulte.

Pour l'UVS, la pression exercée sur les milieux naturels par les polluants des transports et l'importance pour les changements climatiques des émissions de CO₂ générées par ce secteur doivent être davantage soulignées. L'UVS signale aussi que des objectifs climatiques clairs et la concrétisation d'un tournant énergétique sont des conditions générales indispensables pour le maintien de la biodiversité. Dans le même contexte, les PPE ajoutent que les émissions d'oxyde d'azote contribuent à la pollution atmosphérique et, par conséquent, à l'eutrophisation des milieux quasi-naturels.

L'USPF plaide pour une mise en œuvre systématique de mesures de compensation à grande échelle, alors que Prom se prononce contre de telles mesures dans les milieux dignes de protection.

L'ASPO demande que soient démolies certaines routes et, lorsque c'est pertinent, que soit mentionné l'impact des lignes aériennes, car les réseaux de distribution d'électricité peuvent entraîner une mortalité élevée chez certaines espèces animales. Il est donc primordial que les entreprises d'électricité misent sur des infrastructures durables lors de la conception de nouvelles installations et qu'elles réduisent les risques sur les installations existantes.

La FSU demande un cofinancement fédéral pour les passages à faune et les mesures relatives à l'entretien des infrastructures de transport favorisant la biodiversité.

6.7 Energies renouvelables

L'UVS considère qu'il est important que le tournant énergétique ne se fasse pas au détriment des objectifs de la biodiversité. Cela devra passer par des réflexions stratégiques poussées qui n'ont pas encore eu lieu pour la Stratégie Biodiversité Suisse. De manière générale, la recherche de situations gagnant-gagnant doit primer sur le reste.

IP insiste sur le fait que l'agriculture peut apporter une contribution essentielle dans le domaine des énergies renouvelables, notamment en matière d'installations de biogaz, de chauffages à plaquettes de bois, de champs photovoltaïques, etc.

La FSAP trouve que ce point est formulé de manière trop positive et que les effets néfastes de l'utilisation de l'énergie sur la biodiversité ne sont pas exposés. Les MfE, les cantons d'Argovie et de Berne, le PES, Gre, PN, la FPPES, l'ASPO, la SSS, la VKMB et le WWF regrettent également qu'il ne soit pas fait mention de l'incidence disproportionnée de l'utilisation des forces hydrauliques sur la biodiversité et que les conflits d'objectifs ne soient pas mentionnés. Selon les MfE, le PES, la FPPES, l'ASPO, la VKMB et le WWF, la priorité doit être d'abord l'amélioration de l'efficacité énergétique et, ensuite, la promotion des énergies renouvelables. Les MfE, le PES, la SSF, l'ASPO, la VKMB et le WWF font également remarquer que le recours aux énergies renouvelables ne doit pas avoir d'effets néfastes sur la biodiversité. En outre, le PES, la FSAP, l'ASPO et la VKMB estiment qu'il est inexact d'affirmer que, de manière générale, « les stratégies et recommandations actuelles veillent à aplanir tout conflit potentiel ». Ils privilégieraient plutôt la formulation suivante: les stratégies et recommandations ont pour mission d'éviter les effets négatifs sur la biodiversité.

Pour l'ASPO, les énergies renouvelables doivent être développées de manière à préserver au mieux la biodiversité. Des documents de référence en ce sens doivent être rédigés pour la planification et la prise de décision, précisant les endroits où l'essor des énergies renouvelables pourra être illimité ou possible avec des restrictions et quelles surfaces devront être réservées pour la protection de la biodiversité.

Le canton de Neuchâtel indique qu'une mise en balance des intérêts de la biodiversité et de la production d'énergie aussi objective que possible s'impose. Par principe, la biodiversité ne doit pas entrer les énergies renouvelables.

Karch et Vog jugent qu'il est faux d'affirmer que « l'exploitation d'énergies renouvelables ne compromet pas nécessairement les intérêts de la biodiversité ». Les conflits et risques actuels doivent être clairement évoqués. En outre, le PES, la SFS et l'ASPO demandent que soit supprimé le passage relatif à l'obligation de limiter la hauteur de la végétation sous les lignes électriques à haute tension, car ils jugent cette utilisation préjudiciable.

Prom signale qu'il faut aussi tenir compte des intérêts de la population concernant la production énergétique issue des énergies fossiles ou du nucléaire. Le PES, l'ASPO et la VKMB font par ailleurs remarquer que l'énergie solaire n'est pas du tout citée.

Alp, l'ASPO et SWISSAID demandent que l'exploitation des agrocarburants et leurs possibles effets négatifs sur la biodiversité, du fait des changements indirects d'affectation des terres et de cultures plus intensives, soient mentionnés.

L'ASEP fait remarquer que l'importation de courant ne résout pas les problèmes en matière de biodiversité.

6.8 Biens-fonds, constructions et installations en possession de la Confédération

La SSF souhaiterait que le paragraphe consacré aux champs d'action mette en avant non seulement le DDPS mais aussi l'OFROU. Vog rappelle qu'outre le DDPS, les CFF et de nombreuses autres en-

treprises proches de la Confédération sont de grands propriétaires fonciers. La Confédération peut et doit influencer sur ces entreprises de manière à ce qu'elles entretiennent et/ou exploitent leurs espaces en préservant la biodiversité.

Vog demande que soit supprimée la mention de « berne centrale » dans le premier paragraphe. Il a été démontré que les talus et berms centrales des infrastructures de transport sont des axes de propagation privilégiés pour les espèces exotiques envahissantes. Parmi les actions à mener, la lutte contre ces espèces et en ces endroits doit donc être explicitement mentionnée. En outre, Vog précise que le mauvais entretien des talus limite considérablement leur valeur pour la biodiversité. Par conséquent, la SBS devrait faire référence à ces problèmes.

PR signale que le terme de propriété foncière n'est pas employé. Il y a donc un risque que les propriétaires fonciers (p. ex. les propriétaires forestiers) ne soient pas pris au sérieux comme partenaires. Par ailleurs, PR demande que soit étudiée la mise en place de règles contraignantes de maintien et de développement de la biodiversité pour les biens-fonds, constructions et installations de la Confédération. Cette dernière doit donner l'exemple, comme cela est au demeurant prévu dans la Conception Paysage suisse.

Préalablement à tout changement d'affectation ou à toute vente de surfaces détenues par les pouvoirs publics, l'USSP exige en outre que soit déterminée la richesse actuelle et potentielle du terrain en question pour le maintien et le développement de la biodiversité. Si cette richesse naturelle est significative, le changement d'affectation ou la vente devra être abandonné.

6.9 Formation et recherche

IP se félicite de l'importance accrue accordée à la biodiversité dans la formation et la recherche. La formation de base et la formation continue en agriculture tout particulièrement doivent davantage prendre en considération la biodiversité. L'association eq approuve également le contenu de ce point, mais ajoute qu'il faut débloquer les moyens financiers requis.

PR et Vog estiment que la biodiversité doit aussi avoir une place nettement plus importante dans les programmes de différentes écoles professionnelles et hautes écoles spécialisées, notamment celles préparant aux métiers d'agriculteurs, de jardiniers, de forestiers et d'employés communaux (des services techniques), et doit devenir une composante obligatoire de l'enseignement dispensé. Le FiBL aussi pense que ce point se limite trop à la formation des biologistes et demande que les aspects liés à l'écologie soient davantage étudiés dans les filières agricoles, comme cela est expressément mentionné au point 7.1.2. Par ailleurs, l'énoncé devrait inclure la filière forestière.

Le canton de Bâle-Ville rappelle que la formation et la recherche relatives aux espèces et à leur écologie ont été négligées au cours des deux à trois dernières décennies et signale les déficits en résultant. Les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne saluent ce point consacré à la formation et à la recherche, mais réclament que le potentiel d'éducation à la nature et à l'environnement en faveur de la biodiversité, à l'école et dans les formations professionnelles, soit traité comme un élément essentiel de la SBS.

Karch demande explicitement que l'encouragement de la recherche appliquée à la biodiversité, concrètement la biologie de la protection de la nature et la biologie moderne de la faune sauvage, soit cité parmi les champs d'action. Dans la synthèse des connaissances, il faut par ailleurs exiger la création d'un centre pour la conservation des données probantes (*centre for evidence-based conservation*).

La SSF se félicite de l'importance que la SBS accorde à la biologie de la conservation et demande qu'elle mentionne expressément la formation de base et la formation continue des non-spécialistes en tant qu'acteurs. Les MfE, le PES, la SSS, l'UVS, l'ASPO, la VKMB et le WWF estiment que la Suisse, pays scientifique de premier plan, doit encore développer son avantage en matière de biologie de la

conservation et se consacrer de plus en plus à des thématiques appliquées et à la mise en œuvre pratique. Le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche, le Fonds national suisse et les établissements d'enseignement supérieur doivent accompagner cette montée en puissance avec des partenaires. La SSS, l'UVS et l'ASPO en appellent à un nouveau programme national de recherche (PNR) dans le domaine de la biodiversité. Une part considérable du travail de protection de la nature étant réalisé par des membres d'organisations environnementales et d'autres praticiens, les MfE, le PES, l'ASPO, la VKMB et le WWF jugent que le rôle des non-spécialistes mérite une mention spéciale.

SWISSAID demande qu'un accès correct aux ressources génétiques (accès et partage des avantages) soit intégré dans les programmes des champs de recherche des hautes écoles et qu'il s'inscrive dans la recherche par des programmes de sensibilisation ainsi que par des critères concrets destinés à promouvoir la recherche. L'importance capitale de la diversité agrobiologique pour l'adaptation aux changements climatiques, d'une part, et la sécurité alimentaire mondiale, d'autre part, doivent en outre trouver une place dans les programmes des hautes écoles. La recherche agricole et l'élevage doivent être tournés vers la préservation et l'utilisation de la diversité agrobiologique. PR demande que la Confédération s'efforce de poursuivre les programmes d'élevage et le transfert de connaissances requis à cet effet.

Le CSCF critique la diffusion des connaissances et le manque de collaboration entre tous les partenaires impliqués dans ce domaine. science souhaite que l'accent soit mis sur le lien entre la recherche et la pratique.

Enfin, la SSS réclame que les activités spéléologiques soient coordonnées dans toute la Suisse.

6.10 Consommation

IP et l'USPF estiment primordial de sensibiliser les consommateurs à la biodiversité. Pour IP, des labels comme IP-SUISSE et TerraSuisse doivent servir de « phares » et être soutenus par les milieux politiques.

La CHA, COOP et le CP refusent que des informations environnementales spécifiques soient apposées sur les différents produits, arguant que l'on ne dispose pas des bases requises permettant de donner des indications fiables et que cela alourdirait inutilement le coût des emballages. COOP est d'avis que la promotion et le soutien des labels de développement durable existants et l'élaboration de nouvelles normes ayant un fondement international sont bien plus importants pour le maintien de la biodiversité.

science et Prom sont également opposés à des informations environnementales sur les produits et exigent que la mention des labels TerraSuisse et Delinat soit supprimée, car l'objectivité, la transparence et l'exhaustivité des informations environnementales sont contestées.

eq est en revanche favorable à des informations environnementales sur les produits. SWISSAID propose de citer des critères pour l'achat de matières premières, tels qu'ils ont été formulés par l'Union of Ethical Biotrader. En outre, l'association préférerait intégrer l'aspect biodiversité dans les labels existants plutôt que d'en créer de nouveaux.

PR demande, pour le maintien et le développement des ressources génétiques animales et végétales, d'assigner un nombre accru d'obligations aux milieux économiques. En outre, des efforts en faveur de projets de développement régional et de labels de confiance doivent être soutenus par la Confédération.

Les MfE, l'ASPO, la VKMB et le WWF souhaitent une simplification de ce point par une structuration plus claire et la citation de divers secteurs manquants.

Alp demande une analyse plus détaillée de l'importance de la consommation pour la biodiversité et du rôle de la Suisse pour la biodiversité mondiale. La publication de référence « Impact environnemental de la consommation et de la production suisses » doit notamment être résumée et citée. Le rôle que joue l'agriculture pour la préservation de la biodiversité dans les régions de montagne doit aussi être évoqué dans la SBS.

Chapitre 7: Objectifs stratégiques

Sept cantons (AG, BL, NW, SG, UR, VS, SH) et huit autres participants à la consultation (PDC, CFNP, CDFo, FSU, CDC, CSF, CDPNP et SSS) approuvent les dix objectifs stratégiques. La DTAP se félicite de la hauteur de vue de la SBS, tandis que PR critique le fait que celle-ci navigue dans les sphères institutionnelles et ne s'adresse guère aux citoyens.

Néanmoins, l'absence d'objectifs mesurables dans les faits est aussi critiquée par plusieurs participants (MfE, BE, BL, FiBL, FSU, Gre, CDPNP, GP, PN, SH, CPC, UVS, ASPO, TG, VISLW, VKMB et WWF). L'ASPO souhaiterait que les objectifs de la SBS aillent plus loin que les objectifs d'Aichi.

Les cantons d'Argovie et de Nidwald ainsi que onze autres participants (MfE, PES, IP, CDPNP, GP, CFF, SCNAT, SSS, ASPO, VKMB et WWF) déplorent l'absence d'objectif global. Alp demande en outre une vision à long terme pour les années 2050 et 2100.

Un grand nombre de participants (MfE, AG, AQV, Bot, BL, DTAP, clean, CFNP, PEV, PPE, GE, GL, Gre, JU, CDPNP, CCE, LU, NW, GP, PN, PR, FPPES, SCNAT, SG, SH, FSAP, UVS, ASEP, TG, UR, VISLW, Vog, VS, WWF, ZH) regrette que certains ou tous les domaines cités ci-après ne soient pas évoqués dans la SBS:

- Place de l'aménagement du territoire (utilisation des sols)
- Formation et recherche, science
- Changements climatiques
- Objectif de protection du paysage
- Objectif de réduction des émissions de polluants
- Objectifs sur les milieux naturels actuellement trop peu ou pas du tout mis à profit
- Responsabilité internationale de la Suisse pour les milieux naturels alpins
- Economie privée et assurances
- Economie et secteur financier
- Politique de santé
- Tourisme
- Politique régionale
- Coopération au développement
- Production, commerce, transport, consommation
- Intégration des objectifs environnementaux pour l'agriculture (OEA) dans la SBS
- Population, la quantité et consommation de ressources, consommation énergétique totale
- Importance de l'espace réservé aux eaux
- Ecosystèmes des sols

Les cantons de Bâle-Campagne et du Jura de même que dix autres participants (MfE, BIO, Cer, CFHA, PES, Gre, PN, ASPO, VKMB et WWF) relèvent que l'objectif d'Aichi n° 1 n'est repris que partiellement dans l'objectif 7 de la SBS, car il n'y est pas uniquement question des connaissances sur la biodiversité, mais aussi et surtout de sa valeur. L'objectif stratégique 7 de la SBS devrait être complété en conséquence. En outre, les mêmes participants signalent que l'objectif d'Aichi n° 8 ne figure pas dans la SBS. Ils demandent que l'objectif de « ramener l'apport d'éléments nutritifs à un niveau qui

n'ait pas d'effet néfaste sur les fonctions des écosystèmes et la diversité biologique » soit inséré à la SBS. De l'avis de Bot, l'objectif d'Aichi n° 19 n'a pas été intégré.

Le canton de Nidwald déplore que les objectifs ne soient pas classés par importance, ce qui ne permet guère de hiérarchiser les mesures. Selon Vog, les formulations d'objectifs doivent attentivement être revues et adaptées sur le plan linguistique afin de ne laisser aucune marge d'interprétation.

La CFNP préconise que des valeurs qualitatives soient déjà fixées dans la SBS pour tous les objectifs stratégiques. Le plan d'action aura pour enjeu de les concrétiser plus avant et de les décliner dans les différents secteurs.

Pour le canton de Berne, la politique de parcs menée par la Confédération devrait être reprise dans la SBS. Le Réseau des parcs suisses (Parcs) souligne que les parcs naturels régionaux et les zones périphériques fournissent des contributions aux objectifs stratégiques 7.1, 7.3, 7.4 et 7.7.

Selon le canton d'Argovie et le groupe de contact KG, les particularités régionales et locales ainsi que leurs acteurs doivent être complétés. Le canton de Zoug suggère que les priorités régionales et nationales de protection de la biodiversité soient reconnues comme des missions cantonales. La SBS doit clairement faire apparaître quels sont les objectifs prioritaires dans les différents espaces. Pour ce faire, les priorités spécifiques à chaque région doivent être consignées sur des cartes à grande échelle.

Les cantons de Saint-Gall et de Vaud estiment pour leur part que la SBS devrait mettre en évidence des moyens de résoudre des conflits d'objectifs actuels. La FSU plaide pour une meilleure coordination des politiques sectorielles.

La COJA demande que les mesures prises en Suisse pour protéger la biodiversité ne se traduisent pas par une augmentation des coûts et, donc, par un affaiblissement de la compétitivité de l'agriculture suisse à l'international. De plus, poursuit-elle, les mesures ne devront pas se solder par un recul de la production nationale des denrées alimentaires. Cela équivaldrait à un transfert des problèmes vers l'étranger, car la demande intérieure inchangée entraînerait un accroissement des importations.

7.1 Utilisation durable de la biodiversité

La CFNP et le canton d'Uri soutiennent l'approche intersectorielle tout en indiquant que les possibilités de synergies et les conflits d'objectifs doivent mieux être mis en évidence.

La CFNP demande que la SBS soit cordonnée avec les autres stratégies et programmes de la Confédération, en particulier pour accompagner l'essor des énergies renouvelables. La CFNP espère en outre que, lors de l'élaboration du plan d'action, une rétroaction sera prévue pour les objectifs stratégiques de la SBS.

Onze participants (MfE, PES, IP, LBO, CDCA, SAV, ASPO, Vog, VKMB, Morges et WWF) préconisent des objectifs environnementaux pour tous les secteurs de l'économie. Qui plus est, ces objectifs doivent avoir une forte valeur contraignante, renchérisse le PES, l'ASPO, la VKMB et le WWF.

JAG approuve l'objectif 7.1. Les districts francs nationaux et cantonaux, les zones de tranquillité pour la faune communales et cantonales ainsi que les mesures correspondantes doivent impérativement être reconnus et pris en compte.

Dans l'objectif 7.1, il est demandé que, dans la planification des infrastructures, les mesures en faveur de la biodiversité soient mises en œuvre sans faille et de manière cohérente, avec les instruments d'aménagement applicables. Selon la DTAP et l'ASPA, cette demande est d'ores et déjà satisfaite par la LAT. En revanche, elles estiment qu'il faudrait agir dans le sens d'une meilleure application du droit en vigueur.

L'EFS, l'ASIB et le WHE rejettent l'objectif 1.

Prom demande une relativisation de l'obligation de reconstituer ou de remplacer. Karch propose l'établissement d'une « banque de mesures de remplacement ».

Le canton d'Argovie estime, à propos des explications relatives à l'objectif stratégique 7.1, que les thèmes des transports, du paysage et de l'aménagement du territoire doivent être évoqués plus clairement et avoir une plus grande place. Dans ce contexte, les thèmes de la protection contre les dangers naturels et de l'espace réservé aux eaux doivent aussi être traités de manière approfondie.

BAS fait remarquer que notre pays possède déjà des instruments très élaborés pour défendre les intérêts de la nature et de l'environnement. La loi sur la protection de l'environnement (LPE) et les possibilités d'opposition qui en découlent pour les organisations environnementales contre certains projets restreignent déjà significativement la marge d'action du secteur économique. Dans le contexte actuel, BAS juge inopportun d'élargir ces instruments ou des dispositifs similaires axés sur la biodiversité.

Selon IP, le dernier paragraphe peut être mal interprété. Ce participant pense que l'état de la biodiversité ne doit pas nécessairement être reconstitué tel qu'il était dans les années 1950 ou 1900. Mieux vaut formuler des objectifs efficaces, qui soient adaptés aux réalités actuelles.

L'UVS et le groupe KG apportent leur soutien à la demande d'une gestion durable de la biodiversité dans la pratique et le développement des politiques sectorielles ayant un impact sur le territoire. La formulation de l'objectif doit toutefois être complétée par la protection et la promotion des processus naturels.

Pour l'UICN et l'ASPO, une clarification de l'expression « les principes de durabilité » s'impose. En outre, l'utilisation, le maintien et le développement de la biodiversité doivent se dérouler et être coordonnés de façon à ce que la diversité actuelle des espèces spécifique à chaque site des espaces utilisés soit préservée et, éventuellement, renforcée. Tous les produits ayant une base animale ou végétale doivent provenir de sources exploitées selon les principes de durabilité.

Le PES, l'ASPO, la VKMB et le WWF déplorent l'absence dans le titre de deux éléments qui figurent à juste titre dans le paragraphe introductif. Le titre devrait s'intituler plus justement: « 7.1 Maintien, développement et utilisation durable... ».

7.1.1 Sylviculture

La SIA salue le fait que le maintien et le développement de la biodiversité en forêt soient inscrits au même niveau dans la Politique forestière 2020.

Le CP, la CHA et Ens estiment que l'actuelle législation forestière suffit pour maintenir et développer la biodiversité en forêt. L'usem récuse l'idée d'imposer de nouvelles obligations à la filière forestière. Les EPF pensent en revanche que l'inscription des objectifs régionaux de la biodiversité appelle une adaptation de la loi sur les forêts.

Le PEV se déclare favorable à la création de nouvelles réserves forestières. L'objectif de 8 % de réserves forestières d'ici à 2020 est jugé nettement trop faible par onze participants (MfE, Gre, GP, KG, PN, ASPO, ASEP, UVS, Vg, VKMB et WWF). En revanche, AN considère que rien ne justifie de toucher à la politique forestière équilibrée et de demander une augmentation de la surface des réserves forestières. Les CFF relèvent que les objectifs de réserves forestières figurent déjà dans le plan d'action 2004-2015 (au moins 70 000 ha de réserves forestières d'ici à 2015). Ce chiffre devrait être coordonné avec la SBS. Le PDC souligne que l'augmentation des surfaces de réserves forestières devrait être un objectif cantonal, et non fédéral, et que, lors de la création de telles réserves, les autres fonctions dévolues à la forêt ne doivent pas être oubliées. Vog estime que ce n'est pas seule-

ment le nombre de réserves qui importe, mais également leur surface et leur répartition géographique, et qu'outre la distribution dans l'espace, l'ensemble des associations forestières et des types de forêts doit être couvert. Lausanne juge le délai de création des nouvelles réserves forestières trop court. Le GP pense en revanche que toutes les réserves forestières devraient être mises en place avant qu'un soutien financier soit accordé pour de nouvelles routes forestières afin que des routes ne soient pas construites dans ou à proximité immédiate de telles réserves. La CHA, le CP et le GP suggèrent que les forêts non exploitées puissent être utilisées à des fins de biodiversité. Prom propose que la réalisation de l'objectif d'Aichi n° 11 soit principalement rendu possible par des surfaces forestières.

L'ASEP déplore que la notion de sylviculture proche de la nature n'ait aucune valeur légale. Le KG et l'UVS demandent que les exigences relatives à la sylviculture proche de la nature soient inscrites dans l'ordonnance sur les forêts. Dix participants (EPF, GP, SSF, UVS, PN, WWF, Gre, KG, ASPO et VKMB) souhaiteraient que les exigences relatives à la sylviculture proche de la nature soient citées et quantifiées dans la SBS. La FSAP et l'ASEP estiment que les objectifs environnementaux représentent un instrument adéquat pour la forêt. Le canton d'Argovie pense que les principes d'une sylviculture proche de la nature doivent être développés en collaboration avec les cantons, dans le cadre du plan de mesures sur la Politique forestière 2020. Gre, PN, l'ASPO et le WWF soulignent que les exigences relatives à la sylviculture proche de la nature évoquées ne doivent pas être identifiées aux « Exigences de base d'une sylviculture proche de la nature ». Ces dernières sont pour l'heure insuffisantes et ne constituent pas encore un filet de sécurité solide pour des exigences d'une sylviculture proche de la nature, au sens de l'art. 20 de la loi sur les forêts. Les points énumérés sont jugés incomplets par le GP, l'ASPO, l'ASEP et la VKMB. Par ailleurs, le GP, Gre, l'ASPO, la VKMB et le WWF relèvent que ceux-ci ne correspondent pas aux caractéristiques d'une sylviculture proche de la nature définies actuellement par la Confédération. En outre, les MfE, le GP, Gre et le WWF font remarquer qu'il n'y a pas d'« exigences légales relatives à la sylviculture proche de la nature », contrairement à ce qui est indiqué dans la SBS. Les cantons de Bâle-Ville et de Nidwald ainsi que la CDC ne veulent pas de règles spécifiques en matière de sylviculture proche de la nature. A contrario, le canton de Lucerne juge ces règles indispensables compte tenu de la multitude de propriétaires privés sur son territoire. Le KG, l'UVS et l'EFS déclarent que le « développement de la sylviculture proche de la nature » doit s'adapter en permanence aux mutations, par exemple aux changements climatiques. La SFS relève que le postulat relatif à une plus grande quantité de bois mort dans la forêt soulève des questions de responsabilité civile. L'EFS perçoit un antagonisme entre l'exigence d'une plus grande quantité de bois mort et une éventuelle extension de l'utilisation du bois d'énergie. En outre, une augmentation de la quantité de bois mort pénaliserait l'efficacité de la gestion forestière.

Le GP souhaiterait un rajeunissement non seulement « adapté », mais surtout « conforme » à la station. La SFS et l'EFS font remarquer qu'un rajeunissement naturel ne peut pas être exigé, car la possibilité d'adapter le patrimoine génétique aux changements climatiques, avec la priorité du rajeunissement naturel est trop limitée. De ce fait, l'EFS plaide également pour un rajeunissement adapté, et non, conforme, à la station. L'USPF estime qu'il est essentiel de promouvoir des essences adaptées à la station. Le canton du Tessin ajoute de son côté que les dégâts causés aux forêts par les ongulés ne sont pas suffisamment abordés. La SFS et l'EFS ajoutent que le rajeunissement adapté à la station se heurte en maints endroits aux fortes populations d'ongulés vivant à l'état sauvage. JAG précise qu'il est primordial que les acteurs de la filière forestière acceptent l'idée d'une adaptation des populations d'animaux sauvages dans la forêt. Le canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures appelle de ses vœux une gestion globale de la faune sauvage.

PUSCH, le GSRM, la SAV et l'ASPO pensent qu'il faut tendre vers une flexibilisation de la politique forestière en matière de surface, notamment si l'on veut maintenir et développer la biodiversité en montagne. HN estime que le projet de révision de la LFo visant une flexibilisation de ladite politique

contredit la SBS et doit être adaptée. Le canton de Saint-Gall fait valoir que l'extension de l'aire forestière au détriment des espaces non boisés, riches en espèces, doit être prise en compte.

PUSCH et l'ASP soutiennent sans réserve la meilleure mise en réseau des forêts et des milieux non forestiers. Vog juge que cette mise en réseau devrait être présentée de manière plus différenciée. Les EPF estiment qu'il est important que la lisière forestière soit intégrée dans la SBS comme biotope de jonction entre paysages de forêts et de cultures.

La CDC et le canton de Nidwald tiennent à ce que les objectifs régionaux en matière de biodiversité soient élaborés en étroite coopération avec les cantons.

La HAFL peine à comprendre pourquoi les moyens dévolus à l'écologie en forêt sont aussi modestes. Le canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures et le PS demandent que les conventions-programmes que la Confédération a passées avec les cantons reçoivent des dotations suffisantes pour développer la diversité biologique. L'ASF estime que les exigences supplémentaires posées à la filière forestière devraient être indemnisées financièrement. Le PEV, le GP, Gre, l'ASPO, la VKMB et le WWF soulignent qu'en égard aux ressources financières limitées, aucune subvention générale ne devrait être versée, mais que le financement devrait se limiter aux prestations en faveur de la biodiversité allant plus loin que la mission fondamentale assignée par la législation sur les forêts.

7.1.2 Agriculture

COOP se félicite du contenu de ce point et de la volonté d'optimiser les prestations écologiques requises comme préalable à l'octroi des paiements directs. L'USEM est favorable à un renforcement des surfaces de compensation écologique par des mesures et incitations appropriées de politique agricole et à une réduction des subventions à effet dommageable.

Cinq participants (MfE, PES, Gre, PN, ASPO et WWF) estiment que l'un des principaux problèmes du système des paiements directs est qu'il induit des incitations financières erronées. L'agriculture peut combiner une forte production intérieure de denrées alimentaires tout en s'attachant à combler les déficits dans le domaine environnemental, notamment en matière de biodiversité. Ces faits doivent être clairement exposés.

Science se prononce sur les effets néfastes que la mise en place de nouvelles surfaces de compensation écologique a sur la production agricole. Le canton de Thurgovie et cinq autres participants (bvsz, Prom, USPF, USP, ZBB et ZBV) sont opposés à l'extension des surfaces de compensation écologique dans l'agriculture. L'USPF, l'USP, la FSPC, la ZBB, la ZBV et le canton de Zurich approuvent le choix de développer la biodiversité dans l'agriculture en accroissant la qualité écologique des surfaces de compensation existantes et en les mettant en réseau.

Pour juger de la réalisation de l'objectif (objectif d'Aichi n° 11), la ZBV demande que l'on tienne compte, outre des surfaces mentionnées dans l'ordonnance sur la qualité écologique (OQE), de toutes les surfaces de compensation écologiques, des estivages ainsi que de toutes les aires forestières qui servent largement à la protection de la diversité des espèces.

Selon PR et le PS, la fourniture des prestations écologiques requises (PER) doit rester un préalable à l'octroi des paiements directs, comme le prévoit la politique agricole 2014-2017. Par ailleurs, ils plaident pour une optimisation du profil d'exigences des PER en ce qui concerne la fumure, la protection des sols, la protection des plantes, la compensation écologique ainsi que le maintien de races d'élevage et de variétés végétales rares. La CPC demande que la culture de variétés végétales issues du plan d'action national pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (PAN-RPGAA) soit développée en conséquence, dans le cadre des prestations écologiques requises.

Sept organisations ou partis (MfE, BIO, eq, FiBL, PES, IP, ASPO, ASEP, VKMB et WWF) souhaitent que les objectifs environnementaux pour l'agriculture soient cités et intégrés.

La CHA et le CP s'opposent à de nouvelles mesures et réglementations dans le domaine agricole. Pour AQN, l'objectif pour l'agriculture est d'opérer un changement complet de paradigme vers une exploitation durable et écologique des terres. Cela passe par un vaste arbitrage prenant en compte les facteurs déterminants que sont les besoins alimentaires (qualité / quantité / diversité) et les besoins en espace (intensité / génétique / surfaces de compensation / aménagement du territoire), ainsi que les aspects annexes.

Trois cantons (BS, LU, OW) ainsi que la CFHA, le PEV, Cer, Prom et Vog souhaiteraient que la SBS comporte des indications sur les apports d'azote dans les milieux naturels. Pour IP, il faut rechercher des moyens de réduire les émissions d'ammoniac avant tout par des mesures techniques. Les MfE, le PES, l'ASPO, la VKMB et le WWF soulignent que, pour l'azote N et le phosphore P, des valeurs cibles conformes aux objectifs environnementaux pour l'agriculture (OEA) sont nécessaires. Selon le FiBL, les problèmes centraux concernent les apports d'azote (eutrophisation, éviction des espèces peu concurrentielles), les pesticides et la culture intensive.

LBO indique qu'il ne faut pas opposer le développement de la biodiversité et la production de denrées alimentaires. Le PDC souligne que les nouvelles mesures ne doivent pas menacer l'autosuffisance alimentaire.

Le groupe KG se félicite tout particulièrement que l'on poursuive une approche intégrée qui associe production durable de denrées alimentaires et développement de la biodiversité dans le cadre de mesures de compensation écologiques. La fixation des objectifs doit tenir compte des conditions locales ainsi que des potentiels et méthodes de production. Le KG demande que la mise en œuvre s'attache spécifiquement à promouvoir explicitement la production biologique, la vulgarisation agricole et la formation.

Selon l'ASPO, une attention toute particulière doit être accordée aux prairies et pâturages de montagne encore riches en espèces car ces milieux subissent une très forte pression. Des incitations supplémentaires sont nécessaires dans ce domaine pour garantir une exploitation / un entretien adéquats sur le long terme.

Le canton de Thurgovie refuse une redistribution des contributions, p. ex. des paiements directs généraux vers des contributions biodiversité. Selon kf, il faut s'assurer qu'à l'avenir la richesse d'espèces d'autres pays ne soit pas menacée par des exportations d'aliments pour animaux. Smel demande que la SBS soit mise en adéquation avec les stratégies de politique agricole. Karch plaide de son côté pour le rétablissement du régime naturel des eaux dans les aires agricoles. Le canton d'Argovie renvoie au conseil nécessaire à dispenser aux exploitations agricoles lors de la mise en œuvre.

Selon SWISSAID, l'utilisation durable des ressources génétiques dans l'agriculture – comme indiqué à l'art. 6 du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ITGPRFA) – doit être consacrée dans la politique agricole suisse. Le PEV propose une taxation des engrais minéraux et plaide pour une prolongation de l'actuel moratoire sur les OGM, voire pour sa transformation en interdiction définitive.

7.1.3 Chasse et pêche

Le PS doute du caractère durable de la pêche et de la chasse et propose un examen adapté pouvant déboucher sur des adaptations. AQN rejette toute prescription supplémentaire dans les domaines de la pêche et de la chasse. L'UVS souligne que la prévention ne doit pas être le pilier central, mais qu'il faut plutôt la considérer un élément du triptyque protection des espèces, prévention et régulation des populations.

L'ASPAN suppose que la législation actuelle applicable à la protection de la faune sauvage est suffisante et propose d'examiner avec précaution si un durcissement des dispositions est réellement nécessaire. HN juge qu'il faut une loi fédérale interdisant sans exception la chasse des espèces protégées. Elle souligne que le projet de révision de l'ordonnance sur la chasse ne constitue pas une gestion durable de la faune sauvage, qu'il est en contradiction avec la Stratégie et devrait donc être retiré.

L'UVS indique que les villes et les agglomérations doivent être associées à la planification des zones de gestion du gibier d'envergure suprarégionale.

Les EPF se prononcent en faveur de la création, de la mise en réseau et de la sauvegarde de zones de tranquillité supplémentaires pour la faune, tandis que Prom s'y oppose. Les MfE, le GP, l'ASPO, la VKMB et le WWF font remarquer que le terme technique « zone de tranquillité pour la faune » doit toujours être employé. Les MfE, Gre, PN, l'ASPO et le WWF constatent que la protection des milieux naturels et le renforcement des programmes de conservation des espèces pour les oiseaux et les mammifères ne sont pas mentionnés.

Huit participants (MfE, GP, Gre, ASPO, ASEP, VKMB, Vog et WWF) suggèrent que la primauté de la régulation naturelle des effectifs de gibier soit consignée dans la SBS. Avant de procéder à une régulation des effectifs, toutes les autres mesures non létales de minimisation des dommages, qui existent, doivent avoir été épuisées. AQV trouve que la chasse et la pêche ne devraient plus être autorisées comme activités de loisirs que pour une protection complète de la nature et de l'environnement. JAG demande en revanche que la chasse soit toujours autorisée, dans la mesure où elle n'est pas néfaste à la biodiversité. En outre, JAG indique que la création d'incitations financières pour l'intégration d'espèces sauvages pouvant causer des dommages s'impose. La CDC voit dans la gestion intégrée de la faune sauvage la priorité des priorités.

Les MfE, le GP, l'ASPO, la VKMB et le WWF proposent d'inclure dans ce point les amoureux et les observateurs de la nature. La SIA et la SFS relèvent qu'un rajeunissement naturel doit être possible sur l'ensemble de l'aire forestière exploitée, et pas seulement dans les forêts protectrices. JAG se prononce en faveur du développement de la recherche dans le domaine de la gestion de la faune sauvage. Les EPF proposent un allongement de la formation des pêcheurs et chasseurs. Vg signale que la SBS ne comporte pas d'objectif sur la régulation de l'utilisation des espèces menacées à l'échelle régionale.

7.1.4 Tourisme, sport et loisirs

L'ANS estime qu'il est juste d'inclure les secteurs du tourisme, du sport et des loisirs dans la Stratégie Biodiversité Suisse. JAG confirme que les mesures de développement de la biodiversité listées aux différents niveaux doivent être consolidées. Les EPF soulignent que les offres, non seulement nouvelles mais aussi actuelles, doivent avoir une conception respectueuse de la biodiversité.

La FSAP et l'ASPO demandent que des paysages intacts soient préservés du tourisme. L'usem considère que le tourisme ne doit pas s'étendre davantage, notamment dans les régions de montagne, ni détruire ou morceler des milieux naturels. Selon AQV, le tourisme, le sport et les loisirs doivent respecter les « lois du paysage », et les infrastructures non adaptées devront être démontées d'ici à 2020. AQN souligne qu'il n'est pas nécessaire d'exclure les personnes, mais qu'il faut plutôt trouver des formes de cohabitation appropriées et équilibrées. Le GSRM considère que la canalisation des visiteurs ne doit en rien menacer le droit d'accéder librement aux rives des lacs et aux forêts. Le TCS tient à rappeler que les remontées mécaniques des régions périphériques et de montagne sont importantes pour le tourisme.

La CHA et le PDC soulignent l'importance de la biodiversité pour l'attrait d'un site touristique. L'EHAS rappelle les synergies qui en découlent. Le canton du Tessin de même que sept autres participants

(MfE, CP, GP, SCNAT, ASPO, VKMB et WWF) trouvent que cette importance est trop peu mise en évidence. Le KG et l'UVS précisent qu'outre la valeur propre de la nature, une grande attention doit être accordée au paysage, et notamment au paysage rural, comme élément essentiel du tourisme et des loisirs de proximité.

Plusieurs propositions de champs d'action supplémentaires sont avancées: eq souligne que les initiatives privées pour une offre touristique respectueuse de la biodiversité apportent une contribution importante à la biodiversité et peuvent doper le tourisme. Morges propose que la Confédération instaure un cadre de référence pour la construction et l'exploitation de nouveaux équipements d'infrastructure. Les EPF pensent que les régions touristiques doivent être accessibles par les transports publics. La SCNAT et l'ASPO avancent comme mesure concrète la promotion du tourisme vert et de l'écotourisme. L'ASPO demande par ailleurs que soit examinée la création d'incitations et de taxes (p. ex. l'introduction d'une taxe biodiversité similaire à la taxe de séjour). Pour les régions offrant des loisirs de proximité, le KG et l'UVS envisagent une approche intégrée englobant l'esthétique paysagère, les valeurs naturelles et l'utilisation. Cette approche inclurait également la forêt, qui est souvent traitée avec des procédures et instruments de planification distincts. Le KG et l'UVS soulignent que la diffusion d'information doit être renforcée, en particulier dans les zones touristiques urbaines ou de loisirs de proximité. Les EPF souhaiteraient une interdiction des constructions d'infrastructures dans les aires protégées.

Vog fait valoir que les manifestations sportives ne peuvent pas favoriser la biodiversité, elles peuvent tout au plus la « respecter », p. ex. par des mesures compensatoires.

7.1.5 Transports

Onze participants à la consultation (Alp, GP, KG, PN, FSAP, UVS, ASPO, ASEP, Vg, VKMB et WWF) indiquent qu'il importe à la fois de réduire l'effet de barrière et de neutraliser totalement tout nouvel effet de ce genre. Les EPF estiment que les nouvelles infrastructures de transport qui traversent des milieux naturels dignes de protection doivent être interdites, conformément à une liste nationale de critères, ou être compensées par des surfaces bien plus grandes que celles d'origine. La SSF pense que la perméabilité des milieux naturels pour les organismes animaux et végétaux doit être assurée pour tous les ouvrages de transport ou qu'elle doit être rétablie sans délai pour les ouvrages existants. Le KG, l'UVS et Vog exigent que les infrastructures existantes, nouvelles ou à rénover soient mieux intégrées dans le paysage. eq indique que les effets négatifs du morcellement sur la biodiversité sont trop peu exposés.

PUSCH et l'ASPO soutiennent la garantie de passages à faune et de corridors faunistiques dans les plans directeurs et plans d'affectation. Le PDC fait remarquer que les passages à faune ne doivent pas mettre en péril l'extension du réseau de transport par des coûts élevés. La CHA et le CP estiment qu'il faut trouver un équilibre entre les passerelles et passages à faune et l'achèvement dans les temps d'infrastructures de transport. Le GP, JAG, l'ASPO, la VKMB et le WWF souhaitent que les passerelles à faune soient construites rapidement. AQV juge que la création de corridors faunistiques n'est pas utile et demande la démolition des infrastructures de transport.

Wan ajoute que les réseaux de chemins de randonnée doivent aussi être pris en compte dans les systèmes de canalisation de la faune. L'USPF ajoute que l'économie forestière et l'urbanisation ne doivent pas non plus être oubliées dans cette réflexion.

Karch, le KG, l'UVS et Vog approuvent l'entretien naturel des talus des infrastructures de transport. La CHA, le CP et l'EHAS se rangent à l'idée selon laquelle un entretien approprié de ces talus peut être favorable à biodiversité et que les axes de transport peuvent ainsi contribuer à la mise en réseau des milieux naturels.

PUSCH et l'ASPAN estiment que les instruments actuels d'aménagement du territoire sont suffisants. Prom déclare qu'il n'est pas possible que l'agriculture fournisse deux fois des terres pour les mêmes ouvrages d'infrastructure, une première fois pour les ouvrages eux-mêmes et une seconde fois en remplacement du milieu naturel requis pour la construction d'infrastructures.

Plusieurs propositions de champs d'action supplémentaires sont avancées: l'ASPAN renvoie la Confédération à ses responsabilités dans le domaine des installations ferroviaires, des routes nationales et des équipements de transport aérien. Les CFF soulignent que la route et le rail doivent être envisagés séparément. La SCNAT et l'ASPO constatent que le sujet des lignes aériennes (électriques) n'est pas évoqué. Les EPF, le KG, l'UVS et Vog demandent que soit ajouté le thème de la réduction des polluants, les EPF en exigent de même pour les émissions sonores.

7.1.6 Energies renouvelables

Karch souscrit à l'approche à l'échelle supracantonale. Le GSRM approuve également ce point, mais fait remarquer qu'une transition énergétique associée à une sortie du nucléaire requiert la construction de plusieurs nouvelles installations de production d'énergies renouvelables. Selon lui, l'objectif de « sécurité de l'approvisionnement » doit primer sur la préservation de la biodiversité. Le PDC approuve l'orientation générale, mais souhaite empêcher tout nouvel obstacle administratif aux énergies renouvelables.

L'usem est partisane d'une production décentralisée avec des énergies solaire, éolienne, hydroélectrique ou issues de la biomasse. Pour ce faire, les éventuels conflits d'objectifs doivent être désamorcés en faveur de la biodiversité.

Selon le canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures, le maintien de la biodiversité doit aussi être apprécié à l'aune de la sécurité de l'approvisionnement énergétique, des infrastructures et des conflits existant entre protection et exploitation. Un vaste arbitrage s'impose. Pour les cantons d'Argovie et de Saint-Gall ainsi que pour la CHA le CP, l'EnDK et l'UFS, les conflits d'objectifs et les arbitrages à opérer entre développement de la biodiversité et utilisation des énergies renouvelables doivent être évoqués dans la SBS. La SFS juge par ailleurs que la SBS devrait également aborder le conflit d'objectifs existant entre le développement de la biodiversité et l'utilisation du bois d'énergie. La hkbb met toutefois en avant que la biodiversité ne doit pas être utilisée comme argument pour enterrer des projets d'énergies alternatives.

Le PES, la SSS, la FSAP, la SSF, l'ASPO, l'ASEP, la VKMB et le WWF soulignent que le recours aux énergies renouvelables, souhaitables sur le fond, ne saurait se faire aux dépens de la biodiversité. L'EPF et IP affirment eux aussi leur attachement à un développement des énergies renouvelables qui ne soit pas néfaste à la biodiversité.

AQN et le PS signalent que les énergies renouvelables peuvent avoir des effets aussi bien positifs que négatifs sur la biodiversité. kf ne partage pas l'avis selon lequel l'utilisation de l'énergie éolienne a *a priori* un impact favorable sur la biodiversité. HN signale les conséquences néfastes de cette même énergie pour les oiseaux et les chauves-souris.

La revendication d'un plan Energie supracantonale et ambitieux dans son contenu est légitime sur le fond, selon PUSCH, la SCNAT et l'ASPAN. L'ASPAN fait néanmoins remarquer que la Confédération ne dispose que de compétences limitées en matière énergétique. Les cantons sont souverains en matière de construction et de planification d'installations de production d'énergies renouvelables.

Les EPF plaident pour des évaluations de sites obligatoires et poussées pour les projets énergétiques et juge qu'il est primordial de s'en tenir à une mise en œuvre rigoureuse des objectifs stratégiques dans le plan d'action de la Stratégie énergétique 2050. Pour les cantons de Nidwald et du Tessin, il est également indispensable que la biodiversité soit prise en considération de manière adéquate pour

la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie énergétique 2050 et qu'une coordination fédérale soit mise en place.

Pour AQN, la planification de l'approvisionnement énergétique doit se faire à grande échelle et en envisageant les incidences dans leur globalité. Cela ne peut se faire que dans le cadre de la vaste politique énergétique 2050, et non dans une stratégie de la biodiversité.

Le KG et l'UVS déplorent l'absence d'informations sur des sujets aussi pertinents que la force hydraulique et éolienne.

AQV réclame des prescriptions claires sur le démantèlement de toutes les centrales hydrauliques d'ici à 2050 et une suppression rapide des subventions pour les installations agricoles de méthanisation et les agrocarburants, ou pour les cultures énergétiques et le bois d'énergie.

7.1.7 Biens-fonds, bâtiments et installations en possession de la Confédération

Karch salue les efforts mentionnés dans ce point. Les EPF approuvent également son contenu et estiment qu'il revient à la Confédération, en présentant la Stratégie Biodiversité Suisse, de servir d'exemple au secteur privé. Elle doit donc dès que possible mettre en place et financer des mesures de développement sur ses propres biens-fonds. Cependant, la description concernant la « richesse naturelle » n'est pas assez concrète.

BAS signale que les prescriptions évoquées dans ce point restreindraient considérablement les futures possibilités d'action de la Confédération sur ses biens-fonds, ce qui serait préoccupant pour les finances publiques.

Pour le canton d'Argovie, la demande d'une gestion des surfaces respectueuse de la biodiversité (p. ex. talus des routes et voies ferrées) doit être complétée.

Vog demande, outre la mention relative au DDPS, que soient aussi citées d'autres entreprises proches de la Confédération ou sur lesquelles cette dernière doit avoir une influence. La SSF signale aussi qu'outre le DDPS, les ponts (OFROU) et les bâtiments des différents secteurs fédéraux peuvent apporter une contribution précieuse au développement des habitats d'espèces végétales et animales. La possibilité de promouvoir ces organismes devrait être formulée comme une mission active de la Confédération.

Avec la réduction des équipements concernés du DDPS, kf s'interroge sur la manière dont la gestion respectueuse de l'environnement pourra être assurée.

HN souligne que le bruit et les rejets polluants des avions de chasse de l'armée ont aussi des répercussions négatives sur la biodiversité. La Confédération doit assumer sa responsabilité et intégrer le maintien de la biodiversité également dans ce domaine.

Le PES, Gre, PN, l'ASPO, la VKMB et le WWF proposent que la valeur pour la biodiversité des biens-fonds, bâtiments et installations en possession de la Confédération soit mise en évidence et que, lorsque ceux-ci présentent une valeur importante, aucun changement d'affectation ni aucune vente ne puissent avoir lieu.

Selon le PES, l'ASPO, la VKMB et le WWF, il est envisageable que la Confédération – et, le cas échéant, les cantons, les communes et même les particuliers – fassent don de biens-fonds à forte valeur pour la biodiversité à un organisme similaire au National Trust anglais. Le PS demande que l'on examine, pour les surfaces sans grande richesse naturelle, si elles peuvent être mises à disposition pour la mise en réseau ou être transformées en sites protégés.

Pour le KG et l'UVS, la SBS devrait clairement spécifier que les objectifs de la biodiversité ne pourront être atteints que si les trois niveaux de l'Etat assument leur responsabilité et leur rôle de modèle sur

leurs territoires conformément au 7.1.7. Une recommandation doit donc être adressée aux cantons et aux communes. En outre, des instructions sur la qualité des biens-fonds, bâtiments et installations en possession de la Confédération (pas seulement les bâtiments militaires, mais aussi les infrastructures de transport, les administrations, les écoles et les ensembles d'habitation) doivent être formulées.

7.2 Création d'une infrastructure écologique

Le canton du Tessin et quatre autres participants à la consultation (EHAS, kf, SSF, ASEP) sont très favorables à la proposition de création d'une infrastructure écologique. En revanche, le GSRM rejette l'objectif 7.2 qu'il considère ni réaliste ni envisageable sur le plan financier. Selon l'EFS, l'ASIB et WHE, l'objectif 7.2 ainsi que les conclusions qui suivent ne sont ni claires ni étayées scientifiquement. Les PFB et l'USAM rejettent également l'objectif 7.2.

La SCNAT estime que la présentation d'une infrastructure écologique est dans l'ensemble encore un peu vague et qu'elle doit, par conséquent, être concrétisée en lien avec le plan d'action. Le PDC demande que des possibilités de financement pour la création d'une infrastructure écologique apparaissent dans le plan d'action.

Le canton de Genève, la CSF, Morges, PUSCH et l'ASEP soutiennent l'élaboration d'un plan sectoriel, qui servirait d'instrument central pour la conservation de la biodiversité.

Les cantons du Jura et de Saint-Gall ainsi que dix autres participants (MfE, PES, Gre, CDPNP, PN, PS, UVS, ASPO, VKMB, Vog et WWF) soutiennent également sur le principe l'idée d'un plan sectoriel. Il faut néanmoins garantir que (1) la procédure ne sera pas retardée par l'élaboration d'un plan sectoriel, (2) que celui-ci n'entraînera pas une distinction marquée et indésirable entre la protection et l'utilisation et (3) qu'il ne remettra en question aucune aire protégée existante et ne menacera pas de surfaces interconnectées réellement existantes.

La CFNP, l'ASPAN ainsi que les cantons de Berne et de Schaffhouse sont également d'accord avec le plan sectoriel Biodiversité, mais signalent que certaines questions doivent être éclaircies au niveau juridique. Le contenu d'un éventuel plan sectoriel Biodiversité doit donc faire l'objet d'un examen minutieux, et la mise en place d'un tel plan, être mûrement réfléchi et considérée avec mesure. La CFNP pense que l'élaboration doit s'effectuer en étroite collaboration avec les cantons et les organisations de protection.

Le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures et la CDCA s'opposent à la création d'une infrastructure écologique ainsi qu'à sa consignation dans un plan sectoriel. Le canton de Vaud demande que le plan sectoriel soit confié aux cantons. Le GSRM, l'USP et un certain nombre de cantons (AG, BL, LU, NW, SZ, TG et VS) considèrent que le plan sectoriel est un instrument inapproprié et, par conséquent, le rejettent également.

La DTAP signale que de nombreuses questions concernant la création d'une infrastructure écologique restent en suspens et considère le plan sectoriel inapproprié et non viable sur le plan juridique. Elle récuse donc l'idée d'un plan sectoriel Biodiversité. Le canton d'Obwald s'oppose également à un plan sectoriel Biodiversité estimant qu'il s'agit là d'un instrument pour la coordination de tâches fédérales. Néanmoins, la biodiversité est dans une large mesure une mission commune de la Confédération et des cantons. Le canton des Grisons de même que la CDFo, la CDC, la SAV rejettent également le plan sectoriel Biodiversité.

La CFNP, la SCNAT ainsi que les cantons d'Argovie, du Jura et de Zoug plaident pour une révision du calcul des surfaces figurant à l'annexe 3. Le PES, l'ASPO, la VKMB et le WWF critiquent également le calcul des surfaces, notamment eu égard au document « Switzerland's Fourth National Report under the Convention of Biological Diversity 2010 ». Les aires à prendre en compte et celles à ignorer doivent être présentées de façon transparente, avec des critères clairs. Par ailleurs, le PES, le KG,

l'UVS, l'ASPO, la VKMB et le WWF estiment qu'il faut rapidement éliminer les chevauchements des différentes catégories d'aires protégées, qui aboutissent à une surévaluation de la portion du territoire national. L'UVS exige des objectifs clairs pour la pérennisation des aires protégées et les aires de mise en réseau complémentaires.

Les cantons de Lucerne et d'Uri critiquent également le calcul des aires protégées, présenté à l'annexe 3, et indiquent qu'en plus des aires protégées proprement dites, les surfaces forestières proches de la nature, les surfaces de compensation écologique dans l'agriculture, les cours d'eau proches de l'état naturel, les surfaces de grande valeur dans les parcs naturels et les surfaces à l'état quasi-naturel en zone urbaine devraient aussi en faire partie. Ils estiment en outre que les grandes régions (Plateau, Alpes, etc.) ne sont pas suffisamment différenciées.

Smel pense que la Suisse remplit l'Objectif d'Aichi n°17 d'un point de vue quantitatif. Cette conclusion oblige à une réorientation de la SBS, à l'abandon de la surface au profit de la qualité ou d'autres objectifs d'Aichi. L'aménagement d'espaces réservés aux cours d'eau s'accompagne d'une vaste mise en réseau écologique sur tout le territoire qui, toujours selon Smel, doit servir d'épine dorsale à l'infrastructure écologique. Prom est également d'avis qu'il existe déjà suffisamment d'aires protégées et s'oppose à leur extension. La COJA, la LBV et l'USP sont contre un développement des aires protégées qui empiéterait sur l'espace agricole et demandent l'intégration des surfaces de compensation écologique dans les 17 % d'aires protégées.

Selon la SAV et l'USPF, les surfaces utilisées conformément à l'OQE remplissent les critères d'une aire protégée. A l'inverse, le canton de Berne ainsi que cinq autres participants (PES, Gre, PS, ASEP et WWF) ne partagent pas cet avis, car les surfaces OQE ne sont pas pérennisées. Ceux-ci estiment que, même pour les réserves d'oiseaux d'eau et d'oiseaux migrateurs, seule une infime partie peut être considérée comme d'authentiques aires protégées.

Le canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures demande que les surfaces de l'infrastructure écologique composée d'aires protégées et d'aires de mise en réseau ne s'étendent pas seulement aux zones rurales ou paysages cultivés agricoles et à la forêt mais qu'elles intègrent également davantage des zones bâties. Selon l'UVS, la fonction de mise en réseau de zones bâties doit être complétée dans le texte. La FSAP souhaiterait aussi que les paysages ruraux soient mentionnés comme des lieux essentiels de développement de la biodiversité.

Selon les parcs, les zones centrales des parcs nationaux peuvent être prises en compte, mais pas les parcs naturels régionaux. Les parcs signalent aussi que la délimitation de parcs n'est pour l'heure pas un gage de succès en matière de biodiversité. De plus, cela nécessite des efforts considérables au niveau social, politique et financier.

eco critique l'absence de données concernant les lieux de mise en place des aires protégées et aires de mise en réseau prévues et les secteurs de l'économie nationale devant mettre à disposition les espaces requis.

Le canton de Berne demande que les objets des inventaires nationaux, cantonaux ou régionaux, ainsi que les aires protégées locales soient mis en place de manière rigoureuse pour que l'objectif des 17 % de surfaces d'aires protégées puisse être atteint d'ici à 2020. Les moyens financiers supplémentaires nécessaires à cet effet doivent être fournis par la Confédération.

Le PES, Gre, la VKMB, PN, l'ASPO et le WWF espèrent que la Suisse se fixera comme objectif de disposer, d'ici à 2020, de 20 % d'aires protégées et de 10 à 15 % d'aires de mise en réseau.

La CSF est très favorable au paragraphe « Améliorer les habitats des poissons », consacré à l'objectif d'amélioration des habitats des poissons de façon à mettre progressivement un terme aux coûteuses mesures d'alevinage. Elle voit par ailleurs un potentiel énorme et un besoin d'action urgent dans le

cadre de la mise en réseau des milieux naturels aquatiques au moyen de dispositifs permettant la migration des poissons, et ce, aussi bien vers l'amont que vers l'aval.

Selon le canton d'Argovie, la chasse et la pêche durables ne doivent pas être limitées de manière générale dans les aires protégées nouvellement créées. Il faut renoncer à la création systématique de zones de tranquillité pour la faune dans les cantons du Plateau.

PR exige, lors du choix des aires protégées, de veiller également à la présence d'ancêtres sauvages de nos plantes cultivées.

Le FSP propose la création d'un « Fonds Biodiversité Suisse ».

Zoo signale que les zoos, en tant que domaines d'une très grande diversité biologique, détenteurs de réserves d'espèces menacées dans la nature, lieux de formation et de recherche en matière d'environnement, moyen de canalisation des visiteurs et (pour certains) centres de protection d'animaux malades, blessés, saisis ou enlevés par les autorités, font partie de l'infrastructure écologique. Ils devraient par conséquent être explicitement mentionnés dans ce point.

L'UICN et l'ASPO proposent d'ajouter la mention suivante: « Au moins 75 % des zones les plus importantes pour les espèces animales et végétales doivent être intégrées dans le réseau d'aires protégées et gérées conformément aux exigences des espèces cibles ». Les zones importantes pour les plantes (*Important Plant Areas*, IPA) devront donc être identifiées dans le plan d'action. Ces IPA peuvent se doubler de zones clés pour la biodiversité (*Key Biodiversity Areas*, KBA).

L'ASPO est d'avis que l'infrastructure écologique inclue également des surfaces qui pourraient être essentielles pour la biodiversité dans la perspective des changements climatiques.

7.3 Amélioration de la situation des espèces fortement menacées

Le canton d'Uri, la CFNP et la CDPNP soulignent que le fait de limiter la conservation future des espèces aux espèces fortement menacées réduit inutilement les marges de manœuvre de la Confédération et des cantons. Les MfE, le PEV et le PES estiment aussi que la concentration exclusive sur des espèces fortement menacées n'est pas judicieuse; la conservation des espèces devrait commencer lorsque les populations sont encore suffisamment importantes pour que des mesures soient possibles à moindres frais et qu'elles aient des chances de réussir. Les cantons d'Uri, de Nidwald, d'Argovie et de Berne ainsi que seize autres participants à la consultation (MfE, CFNP, PEV, PES, Gre, JAG, CDPNP, KG, PN, UVS, SSS, ASPO, ASEP, VKMB, WWF, Zoo) proposent que l'on évoque, dans le titre, la situation des espèces prioritaires, et non des espèces fortement menacées. Les espèces à prendre en considération doivent être celles à l'égard desquelles la Suisse porte une responsabilité particulière. PR souhaite également un développement, en plus du maintien des espèces.

Selon les PFB et l'USAM, les priorités n'ont pas été fixées au vu de l'évolution du climat. D'après les PPE, la SBS doit également tenir compte du fait qu'on observe des changements d'espèces liés au climat et qu'on détecte de façon précoce de nouvelles évolutions pour que, si besoin et si possible, des mesures appropriées soient prises. La biodiversité doit acquérir une place essentielle dans la politique climatique.

Pour les cantons de Berne et de Lucerne ainsi que six autres participants (MfE, PES, Gre, VKMB, USSP, WWF) une stratégie nationale, précisant les mesures de lutte efficaces et les espèces envahissantes à combattre, s'impose. Cette stratégie mentionnerait quelles espèces pourraient être réellement combattues efficacement, par quelles mesures, dans quels endroits et avec quel investissement financier et humain. Le canton de Berne et les CFF estiment que la SBS doit consacrer un point spécifique et un objectif distinct au problème des espèces exotiques envahissantes. Les MfE, l'ASPO, la VKMB, Vog et le WWF posent également la question de savoir si les espèces exotiques envahissantes (néophytes) doivent être traitées parmi les « espèces prioritaires ou menacées ».

Zoo souhaite que soit mentionné le rôle des zoos en tant que partenaires pour des mesures spécifiques d'amélioration de la situation des espèces fortement menacées ou prioritaires. L'UICN aimerait que la Confédération et les cantons soutiennent les zoos et jardins botaniques dans la protection *ex situ* d'espèces menacées.

Lausanne signale l'existence de sérieux problèmes pour l'exécution et indique qu'il faudrait par conséquent vérifier s'il ne serait pas possible, par exemple, d'interdire la vente de certaines espèces et variétés.

Le canton du Tessin explique que la lutte contre les néophytes envahissants susceptibles de provoquer des dommages dans le Tessin représente un défi considérable, qui doit être pris en compte dans le plan d'action.

Selon les EPF, il faudrait envisager un retour d'espèces éteintes. Le concept de la conservation des espèces doit, par ailleurs, être élargi aux espèces qui, compte tenu du manque d'études à leur sujet, ne figurent pas encore sur la liste des espèces prioritaires au niveau national.

Karch souhaiterait une reformulation de l'objectif: « D'ici à 2020, la situation des espèces fortement menacées est améliorée; le recul des populations et leur disparition sont enrayés dans toute la mesure du possible ». L'autre phrase « à l'égard desquelles la Suisse porte une responsabilité particulière » devrait être supprimée.

7.4 Maintien de la diversité génétique

Selon les MfE, clean, le PES, Gre, PN, l'ASPO, la VKMB et le WWF, d'ici à 2020, l'appauvrissement génétique doit non seulement être freiné, mais surtout stoppé. La Suisse ne doit pas se contenter de ralentir simplement l'affaiblissement de la diversité génétique. Les EPF souhaitent que la préservation expresse de la diversité génétique indigène soit reprise dans la formulation de l'objectif. Pour le canton de Lucerne, la formulation doit être présentée de manière positive, de telle sorte que la diversité génétique existante soit maintenue et développée.

Les PFB et l'USAM pensent qu'il serait plus judicieux de préserver des populations suffisamment grandes et de veiller, grâce à une coordination internationale, à ce que ce soit également le cas ailleurs. Le canton du Tessin est également d'avis que non seulement les espèces mais aussi leurs populations soient assurées. Vog souhaiterait que l'intention de maintenir une espèce dans toute son aire de répartition naturelle soit inscrite dans la SBS.

L'UICN et l'ASPO souhaiteraient quantifier l'objectif en mentionnant qu'au minimum 70 % de la diversité actuelle des animaux de rente et des plantes utiles soient préservés durablement.

La CPC estime qu'il est essentiel de mentionner, pour la conservation des plantes cultivées, que la diversité à préserver doit se situer au niveau des variétés et des clones, contrairement aux plantes sauvages, pour lesquelles il est avant tout question du maintien des espèces. Le canton du Tessin défend également la position selon laquelle les espèces cultivées devraient être davantage différenciées des espèces sauvages.

Selon le PS, la gestion des espèces susceptibles de provoquer des conflits (p. ex. le loup et l'ours) a besoin de stratégies, qui assurent la protection des espèces et la minimisation des dommages causés. La prévention doit être un aspect central.

Le KG et l'UVS déplorent l'absence d'indications sur l'utilisation de semences non adaptées à la région pour les espaces verts en milieu urbanisé.

BIO demande que les patrimoines génétiques actuels des principales races d'animaux de rente soient conservés de manière convenable.

Selon SAVE, il faudrait également prendre en compte le maintien des connaissances traditionnelles en favorisant des projets appropriés.

7.5 Réexamen des incitations financières

Sept participants à la consultation (MfE, PES, Gre, FSAP, ASPO, VKMB et WWF) jugent inacceptable la formulation « si possible ». Selon eux, l'objectif doit être formulé de manière plus stricte, conformément à l'objectif d'Aichi n° 3.

Les cantons de Genève et de Berne ainsi que La CDPNP et l'ASPO espèrent que les incitations financières négatives seront déjà mises en évidence d'ici à 2015. Le KG et l'UVS demandent que des moyens soient alloués pour la mise en place de nouvelles incitations financières liées au maintien et au développement de la biodiversité. Le canton de Bâle-Campagne souhaite que les incitations et mécanismes financiers dommageables à la diversité biologique soient éliminés bien avant 2020.

Le canton de Bâle-Ville, Cer et la CFHA estiment qu'il faut indiquer explicitement l'importance capitale que revêt un élément-clé du nouveau système des paiements directs, la réallocation des contributions liées aux animaux de rente, dans le cadre des efforts de maintien de la biodiversité.

Le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures suggère que les mécanismes fiscaux de conservation et de développement de la diversité naturelle soient davantage intégrés à la SBS et qu'ils soient élaborés dans le cadre des plans d'action prévus pour la mise en œuvre.

PN souhaite que toutes les décisions financières et dispositions soient examinées par rapport à leurs effets sur la biodiversité.

Pour les EPF, il doit déjà être mentionné dans la SBS par quels moyens sont financées les incitations.

HN demande des mesures contraignantes, clairement définies, pour que les écosystèmes ne soient pas détruits par des intérêts privés.

7.6 Recensement des services écosystémiques

Six participants à la consultation (MfE, PES, PUSCH, ASPO, VKMB et WWF) pensent que l'importance de la biodiversité devrait être prise en compte dans toutes les décisions nationales, cantonales et locales, tout particulièrement pour les planifications, dispositions, lois et décisions financières. Le catalogue de 23 services écosystémiques dans le rapport cité est considéré comme disproportionné et doit être révisé. C'est également l'opinion de Gre et PN.

Le canton de Bâle-Campagne, la CDPNP, l'ASPO, la VKMB et le WWF souhaitent que l'importance de la biodiversité et des services écosystémiques étudiés soit davantage mise en avant.

Le canton de Genève demande que le lien entre la biodiversité et les services écosystémiques ainsi que leur importance pour les humains soit mieux expliqué.

La SVG considère qu'un recensement des services écosystémiques est utile dans la mesure où il n'en découle pas un droit d'expropriation pour le public. En premier lieu, il convient donc de mettre en place une sécurité juridique complète et absolue pour la propriété.

Le TCS estime que la valeur de production des écosystèmes n'est ni quantifiable ni mesurable, et que le PIB n'est pas compatible avec des éléments du développement durable ou de l'écologie.

7.7 Développement et diffusion de connaissances

La CHA, le CP et l'UFS approuvent l'objectif 7.7. En revanche, les PFB, l'EFS, l'USAM, l'ASIB et WHE demandent l'abandon pur et simple de l'objectif sous cette forme. PR estime qu'avec cette formulation le citoyen n'est pas suffisamment interpellé.

Pour les MfE, AQV, le PES, l'ASPO, la VKMB et le WWF, l'objectif doit avoir une valeur d'engagement plus forte. L'état de la biodiversité doit faire l'objet d'informations scientifiquement correctes. Lors du transfert de connaissances, il ne suffit pas de « rendre accessibles » les connaissances. Il faut plutôt développer et appliquer les bonnes méthodes pour que les connaissances nouvelles, mais aussi et surtout celles déjà existantes, soient appliquées. La SSS accorde également une grande importance à la recherche fondamentale ainsi qu'à son application et à sa mise en œuvre. Le KG et l'UVS plaident pour l'intégration des idées du concept d'éducation au développement durable, en particulier de la promotion des compétences pratiques. Selon les PPE, l'obtention de nouvelles connaissances doit également être fixée comme objectif. Ainsi seront assurés la formation, la recherche, le développement et le transfert de connaissances pour des thèmes essentiels de la biodiversité.

La SCNAT se félicite que la nécessité d'une recherche et d'un transfert de connaissances accrus soit reconnu, mais regrette l'absence d'un objectif explicite et distinct pour la recherche, comme le prescrit l'objectif d'Aichi n° 19. Un pôle de recherche national sur le thème de la biodiversité semble essentiel à la SCNAT pour garantir des progrès dans la recherche, l'échange de données, la synthèse et le transfert de connaissances.

Pour le canton de Lucerne, la mise en évidence de la valeur économique de la biodiversité et de son importance comme base vitale pour les êtres humains est essentielle. PR souligne qu'il conviendrait aussi de fournir des informations relatives aux valeurs (éthiques, esthétiques, culturelles) liées à la biodiversité. PR propose d'assortir la Stratégie Biodiversité Suisse d'une vaste campagne de communication pendant la Décennie de la biodiversité 2011-2020.

SWISSAID ajoute que le Protocole de Nagoya doit être mis en œuvre tant par le biais de la formation et de la vulgarisation que de la recherche. SWISSAID et l'ASPO signalent que le transfert de technologies avec les pays du Sud est un point essentiel de la Convention sur la diversité biologique, et que celui-ci doit également être appliqué par la Suisse.

De l'avis du WWF, les prestataires de formation informels émanant d'ONG ou de fondations doivent également être pris en compte pour la formation et la vulgarisation, en plus d'institutions comme les musées, parcs zoologiques et botaniques et centres de protection de la nature. Dans le domaine de la consommation, la formation et le perfectionnement des détaillants de commerce et des professions de l'économie domestique en particulier doivent également être développés pour la mise en œuvre des informations environnementales sur les produits.

kf et le PS réclament un objectif spécifique sur la disponibilité des informations et des connaissances pour les consommatrices et consommateurs.

D'après le canton d'Argovie, les réalisations relatives à cet objectif ne doivent pas seulement se limiter à un transfert (intellectuel) des connaissances mais davantage interpeller le facteur du vécu et la sensibilisation et, dans ce sens, élargir également la palette des mesures.

IP demande que ce passage fasse mention de la transmission des connaissances, notamment dans les écoles d'agriculture.

Dix participants à la consultation (MfE, PES, Gre, KG, PN, FPPES, UVS, ASPO, VKMB et WWF) estiment qu'il est capital que la formation ne soit pas traitée de manière générale. Il faut au contraire insister sur le fait que la Confédération ait la possibilité d'intervenir au moment de la formulation des programmes d'enseignement des écoles primaires, secondaires supérieures, professionnelles et d'agriculture.

Selon les MfE, AQV, le PES, le PS, l'ASPO, la VKMB et le WWF, les prochaines générations devront disposer de compétences pour déterminer les espèces, et il faudra en général une meilleure connaissance des espèces et de leur écologie. Selon le PS, la formation de base et la formation continue

nécessaires doivent avoir une assise pluri-institutionnelle faisant appel aux hautes écoles, aux musées et aux parcs zoologiques et botaniques.

L'EFS estime que les propriétaires forestiers privés sont difficiles à atteindre. Avec son éventail de cours, elle peut offrir une collaboration pour des offres de perfectionnement spécifiques. L'EFS est également disposée à contribuer au transfert des connaissances par le biais de ses réseaux et instruments de communication.

L'USPF et l'USP signalent que la sensibilisation au thème de la biodiversité devrait déjà commencer auprès des enfants en âge scolaire et rappellent que le lien entre l'être humain et les écosystèmes devrait être pris en compte pour chaque secteur.

Selon Zoo, la majorité des installations zoologiques suisses ne s'implique pas, ou insuffisamment, dans l'apprentissage et la recherche. Zoo demande, par conséquent, que la création d'une base légale appropriée soit explicitement mentionnée au point 7.7.

L'UICN demande que les objectifs d'Aichi n° 3, 13 et 14 soient mieux représentés et qu'ils soient davantage pris en compte dans le plan d'action. Les objectifs 15 et 16 (capacités personnelles et réseaux) doivent être améliorés et donc repris dans la SBS.

JAG exhorte les autorités à assumer leur rôle neutre dans la diffusion de connaissances.

7.8 Développement de la biodiversité dans l'espace urbain

Les cantons de Bâle-Campagne, de Genève et du Jura ainsi que huit autres participants à la consultation (MfE, PFB, FSU, SCNAT, SSF, UVS, ASPO, VKMB) approuvent l'objectif 7.8. L'UFS soutient également cet objectif, mais déplore l'absence d'un examen critique de la politique d'urbanisation dans son ensemble. La CDPNP trouve la première partie de l'objectif trop ambitieuse et se demande s'il est judicieux en termes d'aménagement du territoire.

Le canton de Schaffhouse et la SCNAT craignent que développement de la biodiversité dans l'espace urbain soit survalorisé. La plus grande part de responsabilité de la Suisse dans la préservation de la biodiversité est claire en dehors de l'espace urbain, notamment dans les régions alpines. La SCNAT propose par ailleurs d'étendre ce point à certains aspects de l'aménagement du territoire.

Selon les PPE, une limitation de la zone urbaine est absolument nécessaire, par le biais d'instruments d'aménagement du territoire mais aussi économiques.

Les cantons de Bâle-Ville, du Jura et de Lucerne ainsi que les PPE, la FSU, Morges, le GSRM et l'ASEP indiquent qu'il faut éviter les contradictions avec d'autres domaines politiques (entre autres, la préservation et l'utilisation mesurée du sol, la densification du milieu bâti). Le canton de Saint-Gall, le KG, le PES, l'UVS, l'ASPO, la VKMB et le WWF estiment qu'il est essentiel que le développement de la biodiversité dans l'espace urbain n'aille pas à l'encontre de la densification vers l'intérieur. BAS et Prom soutiennent la revendication d'une densification de la construction.

Le développement de la biodiversité dans l'espace urbain doit, selon JAG, avoir lieu en priorité sur le domaine public. JAG, le KG, Lausanne et l'UVS se félicitent du fait que le secteur privé, par exemple, soit motivé par des incitations à développer la biodiversité, comme il est mentionné dans le rapport.

Le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures ainsi que huit autres participants à la consultation (MfE, PES, KG, Lausanne, PS, UVS, VKMB et WWF) se rallient à la proposition de compléter les projets d'agglomération par un système d'incitations financières en faveur de la biodiversité et du paysage. Les MfE, le PES, l'ASPO, la VKMB et le WWF demandent que, pour la recherche du financement nécessaire, l'on tienne impérativement compte des écarts considérables entre les sommes envisagées et celles qui sont réellement débloquées au profit du maintien et du développement de la biodiversité en dehors de l'espace urbain, et que des solutions concertées soient élaborées.

Pour que la mise en réseau écologique puisse s'effectuer grâce à la création d'espaces non bâtis et d'espaces verts, les EPF demandent que les instruments d'aménagement du territoire pour atteindre l'objectif soient précisés et repris dans la révision de la loi sur l'aménagement du territoire. Les espaces non bâtis et espaces verts doivent être définis qualitativement et quantitativement, puis entérinés et légitimés par des lois. A cet égard, il faut notamment tenir compte de leur multifonctionnalité et la développer.

Les cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures et de Berne ainsi que PUSCH et l'ASPAQN réclament des actions allant vers plus d'écologie urbaine dans le cadre de plans d'affectation et de plans d'affectation spéciaux et pour l'autorisation de nouveaux projets. Il reste néanmoins à savoir s'il faut que les communes urbaines et les communes appartenant à des agglomérations inscrivent dans leurs plans d'affectation des proportions concrètes d'espaces verts et d'espaces non bâtis. Si tel était le cas, il faudrait se demander qui imposerait de telles prescriptions et quelle serait leur valeur juridique. Des proportions d'espaces non bâtis obligatoires sur de grandes surfaces doivent être écartées, car ce type de mesures nécessite une approche par quartier.

L'ASPF s'oppose à des prescriptions dépassant le cadre des dispositions actuellement en vigueur pour ce qui concerne les espaces verts et les espaces non bâtis.

Selon le KG et l'UVS, pour pouvoir intégrer les objectifs de la biodiversité dans des instruments d'aménagement du territoire cantonaux et communaux, la Confédération doit fixer un objectif contraignant. Ces deux participants demandent que la compensation écologique soit ancrée dans la législation sur l'aménagement du territoire. Ils exigent par ailleurs des informations sur le climat urbain et l'effet de structures vertes ainsi qu'un complément relatif à l'entretien naturel et à la gestion des espaces verts.

Du point de vue de l'USS, le maintien d'espaces verts et d'espaces non bâtis et, dans le même temps, l'arrêt du mitage des milieux naturels dans la cadre de la politique d'aménagement du territoire doit avoir la priorité absolue. Avec la révision de la loi sur l'aménagement du territoire, le Conseil fédéral devra bénéficier de marges de manœuvre appropriées.

Le TCS craint que dans certaines villes l'espace soit déjà devenu insuffisant pour densifier et développer des espaces verts.

7.9 Renforcement de l'engagement international

La CFNP, eq, IP et l'UFS adhèrent à cet objectif. La CHA et le CP ne voient aucune nécessité d'agir pour la Suisse au niveau de l'engagement international. Les MfE, le PES, Morges, l'ASPO, la VKMB et le WWF exigent que cet objectif soit concrétisé pas seulement dans le plan d'action mais dès la SBS.

Le canton de Lucerne ainsi que Gre, PN et PUSCH suggèrent de concrétiser l'objectif pour que la Suisse réduise son empreinte écologique d'ici à 2020 en augmentant l'efficacité des ressources et en diminuant la consommation spécifique, notamment de biens importés.

Les PFB, l'USAM, l'ASIB, WHE et l'EFS estiment que l'objectif en soi n'est pas cohérent. Un renforcement de l'engagement de la Suisse n'assurerait guère une meilleure garantie d'existence pour la biodiversité mondiale.

Pour clean et eq, la Suisse, qui est à l'avant-garde, doit non seulement remplir les engagements internationaux (Nagoya), mais surtout aller au-delà.

Neuf participants (MfE, EPF, PES, Gre, PN, ASPO, SWISSAID, VKMB et WWF) demandent que la Suisse ratifie d'ici à 2015 au plus tard le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages.

Les MfE, le PES, l'ASPO, la VKMB et le WWF sont très favorables à l'établissement d'un monitoring pour la mise en œuvre du Plan stratégique et du besoin en financements (ainsi que de sa couverture). Il est toutefois nécessaire que la Suisse aide également des pays en développement à déterminer leur besoin en financements et à établir des stratégies nationales en matière de biodiversité.

Les MfE, le PES, Gre, l'ASPO, la VKMB et le WWF saluent l'engagement de la Suisse en faveur du respect des normes de biodiversité à travers les systèmes de financement internationaux tels que le programme REDD+ et dans la politique de développement. Ils signalent qu'en plus les activités bilatérales de coopération au développement de la Suisse sont systématiquement vérifiées eu égard à leurs éventuels effets négatifs et que ceux-ci sont évités.

Selon les MfE, les EPF, Gre, le PES, PN, PUSCH, l'ASPO, la VKMB et le WWF, il doit être inscrit dans la SBS que la production de biens importés doit satisfaire à des normes environnementales claires, qui prennent aussi suffisamment en compte la biodiversité.

Les EPF, Gre, le PES, PN, l'ASPO, la VKMB et le WWF approuvent le passage relatif à la politique commerciale. Il convient de consigner que toutes les normes et dispositions mentionnées visant à maintenir et à préserver la biodiversité doivent être développées. Clean et eq proposent, dans le cadre de la politique commerciale, d'étudier et de compléter dans le projet la mise en place d'un ajustement fiscal à la frontière, en association avec d'autres Etats « volontaires ».

Le PES, l'ASPO, la VKMB et le WWF soutiennent une coopération des conventions relatives à la biodiversité. PR souhaite voir ajouter une mention indiquant que la Suisse contribue de manière concrète à la coopération et à l'amélioration des synergies entre les conventions. BAS, en revanche, se montre assez sceptique à l'égard du nombre croissant d'accords internationaux dans le domaine de l'environnement et demande une certaine retenue lors de la signature d'éventuels traités et accords internationaux relatifs à la biodiversité. La CFNP estime par ailleurs qu'il faudrait renforcer l'engagement international en particulier lorsqu'il n'existe aucune convention.

Enfin, le PES, l'ASPO, la VKMB et le WWF souhaiteraient que la Suisse adopte une démarche résolue et proactive dans la promotion de la Plateforme intergouvernementale scientifique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) comme panel international d'experts sur la biodiversité.

Les EPF, le KG et l'UVS pensent que la contribution de la Suisse à l'échange international de connaissances, notamment par l'engagement dans des réseaux adaptés comme Countdown 2010, doit être renforcée et favorisée.

Zoo demande de réfléchir à la mise en place d'incitations financières qui permettraient aux parcs zoologiques de s'impliquer davantage sur la scène internationale.

Le canton d'Argovie, IP et MGB souhaitent que soit mentionné l'achat de matières premières et d'aliments par les entreprises.

Le PS exige que la Suisse axe davantage ses accords de libre-échange et de protection des investissements sur le critère du développement durable.

D'après kf, l'engagement international devrait servir en priorité à optimiser les interactions relatives à la biodiversité entre la Suisse et l'étranger. Le développement de la biodiversité dans des pays tiers devrait être la seconde priorité. Par ailleurs, l'information environnementale des produits doit être inscrite dans un objectif distinct, baptisé Consommation. La FSPC estime également que l'information environnementale des produits est essentielle pour les consommateurs.

SAQVE souligne la nécessité pour la Suisse de ratifier le protocole agriculture de la Convention alpine. Dans le cadre de la coopération au développement, il faudrait par ailleurs indiquer que des pro-

jets initiés par la Suisse incluent dans leurs programmes agricoles des races et des variétés autochtones.

7.10 Surveillance de l'évolution de la biodiversité

Les cantons d'Argovie, de Berne et de Bâle-Campagne ainsi que les EPF, la CDPNP, kf, les CFF et la SFS approuvent l'objectif 7.10 et le jugent essentiel. Les cantons d'Argovie et de Berne, la CDPNP, les CFF, l'ASEP et la SFS soulignent qu'il n'est plus nécessaire d'engager de frais, mais qu'il serait préférable, en priorité, de mieux coordonner les systèmes de surveillance actuels. Le PES, l'ASPO et la VKMB estiment que l'enjeu ne se situe pas dans des dépenses supplémentaires mais plutôt dans un réexamen des programmes existants et notamment de leurs objectifs. Pour les PFB, l'EFS, l'ASIB et WHE, l'objectif est certes transparent. Toutefois, dans la forêt, il faut s'appuyer sur des instruments déjà éprouvés tels que l'IFN, et non développer de nouveaux projets de monitoring financés par l'impôt. L'UICN insiste sur la nécessité d'étoffer le contenu de la surveillance et de lui offrir une assise financière pérenne. Le canton de Genève ainsi que le KG et l'UVS attirent l'attention sur les ressources pour les besoins en recherche et développement résultant des programmes de monitoring. Par ailleurs, un soutien financier s'avère nécessaire pour la collecte régionale de données sur la biodiversité.

Les MfE, le PES, l'ASPO et la VKMB se demandent comment la Suisse peut contribuer, par sa forte influence internationale sur la biodiversité, au monitoring mondial et au contrôle de résultats des objectifs 2020 du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020.

SAVE exige que les paramètres d'évaluation de la diversité agricole soient examinés et adaptés. En outre, la SSS estime que la biodiversité doit également être observée dans les grottes.

Le KG et l'UVS réclament un meilleur échange des connaissances et des systèmes d'indicateurs existants entre les cantons et les communes. Par ailleurs, le contrôle de résultats est à compléter.

Le PEV et Vog approuvent la définition d'indicateurs décrivant l'état de la biodiversité mais demandent, pour le troisième indicateur, une formulation un peu moins vague. Les MfE, le PES, l'ASPO, la VKMB et Vog regrettent, au troisième point, l'absence du rétablissement d'écosystèmes dégradés. Les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne, Cer et la CFHA demandent que l'indicateur concernant la fonctionnalité des écosystèmes inclue le dépassement des charges critiques pour l'azote. Le PS souligne qu'il manque encore des indicateurs au niveau de la diversité génétique des espèces sauvages. Qui plus est, le nombre d'espèces rares enregistrées est insuffisant. Ces lacunes doivent être comblées. Selon l'USP, les indicateurs devraient permettre de mesurer la biodiversité aux trois niveaux de la définition. Le PES, l'ASPO et la VKMB soutiennent la définition d'un ensemble d'indicateurs valables à long terme. Ils soulignent que les organisations de protection environnementale doivent être associées à l'élaboration de cet ensemble d'indicateurs décrivant la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes.

AQV demande que le monitoring soit systématiquement étendu et qu'il soit associé à dessein au contrôle des indicateurs de développement durable.

Selon le canton de Bâle-Ville, lors la surveillance de la biodiversité, une attention particulière doit être accordée aux espèces exotiques envahissantes ainsi qu'aux organismes nuisibles dangereux.

L'UFS propose de confier des mandats de prestations en matière de monitoring à des institutions locales que les musées d'histoire naturelle.

Le canton de Lucerne fait remarquer que l'objectif a pour horizon l'année 2020. La surveillance de l'évolution de la biodiversité devrait être mise en œuvre plus tôt afin qu'un bilan intermédiaire permettant d'éventuelles corrections puisse être réalisé d'ici à 2020.

JAG attire l'attention sur les statistiques cantonales et fédérales concernant la chasse. Ce service rendu par les chasseurs au profit de la société pour développer la biodiversité devra à l'avenir être reconnu officiellement par les autorités et soutenu financièrement.

Le canton du Tessin estime qu'il est essentiel que les résultats de la surveillance soient accessibles au public.

Chapitre 8 : Conditions-cadres de mise en œuvre

8.1 Mise en œuvre de la Stratégie Biodiversité Suisse

La CFNP et la CDPNP soulignent que la mise en œuvre de la SBS sera avant tout l'affaire des cantons. Dix cantons (AI, BE, BL, GE, GL, NW, OW, SH, SZ et UR) et huit autres participants à la consultation (eco, CFNP, CDPNP, LBO, CDCA, MEM, oeku, USP) demandent que la concrétisation des objectifs stratégiques se déroule avec une large participation des partenaires concernés et appelés à les mettre en œuvre plus tard. L'élaboration et la réalisation du plan d'action devront donc également s'effectuer en étroite collaboration avec les cantons et les conférences des directeurs cantonaux. Les cantons du Tessin et d'Uri signalent que les mesures des cantons mises en œuvre jusqu'alors doivent être prises en compte, et que le rôle et la responsabilité des cantons concernant le contrôle de réalisation des objectifs doivent être éclaircis. Selon le canton d'Argovie, le plan d'action doit être mis en place sous l'égide des cantons.

D'après les cantons de Berne et de Bâle-Ville et la SFS, outre les cantons, les grands propriétaires fonciers doivent également être impliqués dès le départ dans la mise en œuvre de la SBS et lors de l'élaboration du plan d'action. L'UVS souhaite la participation d'acteurs au niveau régional et local. Morges considère qu'il est indispensable de prendre en considération les communes. Alp et le canton du Jura demandent une forte implication de la Confédération, des cantons, des communes et du secteur privé; l'USP requiert la participation du secteur agricole. SWISSAID indique que les ONG devraient également être intégrées. D'autres participants à la consultation souhaitent être impliqués: IP, la CDPNP, la CPC et Wan. La CDC et la CDFo exigent qu'à chaque nouvelle étape soient impliqués tous les partenaires qui auront à assurer la mise en œuvre. Selon l'AES, des mesures concrètes doivent être définies grâce à une approche ascendante, et la réalisation de leurs objectifs doit être contrôlée par un monitoring.

L'ACS fait remarquer que la Confédération ne peut ni ne doit interférer, via la Stratégie Biodiversité Suisse, dans les tâches imparties aux cantons et aux communes. Les étapes suivantes doivent se dérouler au cours d'un processus tripartite, sous l'égide de la Confédération, avec les cantons et les communes. D'après la DTAP, la CDC, la CDFo et les cantons des Grisons et de Vaud, la Confédération doit concrétiser les mesures qui sont de sa compétence, et les cantons celles qui sont de leur ressort. L'UCV est d'avis qu'il faut laisser les cantons et les communes décider de la façon dont la SBS doit au final être mise en œuvre. La DTAP demande qu'il soit examiné rapidement dans quelle mesure le maintien et le développement de la biodiversité ne peuvent pas être effectués en priorité avec des instruments déjà disponibles auprès de la Confédération et des cantons et où se trouvent les lacunes à combler au plus vite.

Au vu des fonds RPT actuellement dévolus aux missions de protection de la nature, le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures met en doute la garantie de financement de la mise en œuvre de la SBS. Le PS relève que les moyens financiers et humains nécessaires à l'élaboration du plan d'action doivent être mobilisés. Ceux-ci ne doivent pas être dégagés par des coupes dans d'autres secteurs de la protection de la nature et du paysage, des moyens supplémentaires sont plutôt à débloquer dans le plan de financement. Vog ainsi que les cantons de Glaris, de Nidwald et de Zurich demandent que la Confédération mette à disposition suffisamment de ressources financières pour la mise en

œuvre de la SBS, notamment pour les cantons. Le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures propose que soit examiné dans le plan d'action le rapport utilité-coût des mesures et que soient fixées les priorités. Le PLR demande que le plan d'action soit impérativement associé à une analyse des coûts et de l'impact des réglementations pour les citoyens et l'économie.

Pour les cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures et d'Obwald et cinq autres participants (DTAP, CP, CHA, PUSCH, Prom et ASPAN), la mise en œuvre de la SBS ne doit pas nécessairement passer par de nouvelles lois, ordonnances ou directives. Les bases légales existantes sont jugées suffisantes. L'ASPO estime qu'une importante révision des bases légales s'imposera si la mise en œuvre de la SBS n'apporte pas le succès escompté. Le canton de Saint-Gall, les MfE, le PES, l'ASPO, la VKMB et le WWF demandent que soient étudiées des adaptations de lois pour les deux thèmes suivants: 1) la répartition des coûts pour les parcs naturels régionaux entre les budgets de la Confédération dédiés à la protection de la nature et au tourisme car, dans leur forme actuelle, ces parcs servent davantage à promouvoir l'économie qu'à préserver la biodiversité et 2) la garantie des moyens nécessaires au maintien et au développement de la biodiversité en Suisse. Le PLR indique qu'il faudrait laisser aux autorités, entreprises et citoyens responsables au niveau cantonal et communal la plus grande marge de manœuvre possible pour la mise en œuvre des objectifs et des conditions-cadres.

Les cantons de Vaud, de Schwyz et de Thurgovie ainsi que la DTAP et JAG doutent que dans le délai de 18 mois, prévu pour l'élaboration du plan d'action, les cantons et d'autres cercles importants puissent être suffisamment associés. Le canton de Bâle-Campagne soutient l'intention de présenter le plan d'action au plus tard 18 mois après l'adoption de la SBS. Selon le PCS, l'élaboration du plan d'action doit s'orienter sur les périodes de la RPT.

Le PEV souhaite que les mesures qui ne nécessitent pas de modification de lois soient traitées en priorité et qu'elles soient mises en œuvre parallèlement aux autres travaux de la SBS et du plan d'action. Par rapport à la planification actuelle, Alp voit un calendrier accéléré. Gre, le KG, PN, l'USP et Vog indiquent que, dans le plan d'action, les objectifs concrets pour les différents secteurs doivent être présentés de manière claire et mesurable.

Selon la CCE, les contradictions avec d'autres objectifs stratégiques doivent être pointées lors de l'élaboration du plan d'action, et d'éventuelles mesures de prévention ou de résolution de tels conflits d'objectifs, élaborées. Par ailleurs, de nouveaux potentiels de synergie sont à concrétiser et, si possible, à renforcer par des mesures appropriées. Le canton du Tessin formule comme exigence à l'égard du plan d'action la présentation de processus pour la mise en œuvre des mesures. Le canton de Nidwald et Zoo estiment que, dans le cadre de la mise en œuvre, il faut définir pour chaque objectif stratégique quel partenaire est responsable de quelle mesure.

Selon le PLR et MEM, il faut veiller lors de la concrétisation du plan d'action à ce qu'aucune surcharge administrative ou taxe supplémentaire n'incombe aux entreprises.

Le canton de Glaris fait remarquer que les objectifs environnementaux pour l'agriculture (OEA) doivent toujours être réalisés dans le cadre de l'élaboration du plan d'action prévu. L'EFS exige que des mesures concrètes soient mises en œuvre pour l'économie forestière à partir de la SBS, dans le cadre de la Politique forestière 2020.

8.2 Organisation et collaboration

Selon cinq cantons (AG, BS, BL, SH et SG) et quatre autres participants à la consultation (AQV, CDPNP, CDCA, ASPO), la SBS ne tient pas suffisamment compte du fait que la compétence relative à la protection de la biodiversité est répartie entre plusieurs niveaux étatiques. Les cantons précisément assument la responsabilité principale dans de nombreux domaines (p. ex. nature et paysages), notamment pour ce qui est de l'exécution. La réalisation des mesures définies dans le plan d'action ne

peut donc pas, comme il est écrit dans le projet de la SBS, être prise en charge par le service fédéral responsable de chaque secteur, en collaboration avec les services cantonaux concernés. La Confédération agit dans le cadre de ses compétences directes et, par ailleurs, en lien avec les cantons. La CCE souhaite que soient clarifiés le rôle et la responsabilité des cantons dans la mise en œuvre de la SBS. Le GSRM espère une représentation équilibrée des groupes impliqués et un processus d'élaboration transparent et participatif.

Cinq cantons (BL, GE, JU, Et VS) estiment que la mise en place d'une plateforme au niveau fédéral pour la coordination interne et intercantonale est une condition à la mise en œuvre du plan d'action. La CFNP demande que soit désigné, aussi bien à l'échelle fédérale que cantonale, un service responsable de l'assurance qualité, de la coordination, de la surveillance des objectifs, des planifications, des processus de participation, des mesures de mise en œuvre et des contrôles. L'UVS fait remarquer que la définition de responsabilités claires et la collaboration de nombreux acteurs sont nécessaires pour la mise en œuvre de la SBS, ce qui requiert des instruments de coordination efficaces.

Le GP juge utile une coordination des travaux par un service fédéral tel que l'OFEV. Néanmoins, tous les autres acteurs de la Confédération et des cantons, de l'économie et de la société civile doivent être intégralement impliqués, et ce, dès le départ. Pour le PCS et la CCE, la coordination entre les différentes politiques sectorielles de la Confédération doit déjà être assurée au niveau fédéral. Le canton d'Uri signale que des services cantonaux spécialisés doivent être impliqués, et pas seulement les représentations nationales des cantons.

8.3 Impacts sur l'environnement, l'économie et la société

Le PES, l'ASPO, la VKMB et le WWF demandent que ce point soit consacré en priorité aux impacts de l'activité des secteurs sur la biodiversité et aux conséquences de l'inaction, plutôt qu'aux impacts de la SBS. Les MfE, Gre, PN et le WWF soulignent également que les conséquences d'interventions sur la biodiversité et de l'inaction doivent être évoquées.

La CDPNP et le canton du Valais souhaitent que, dans ce point ou dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif stratégique visant à réexaminer les incitations financières, soient impérativement abordées et introduites de nouvelles sources de financement (« taxe de séjour sur la biodiversité », « taxe sur l'imperméabilisation des sols », etc.).

Selon la SIA, la protection des bases de la vie doit s'appuyer sur une décision purement politique, et non sur un raisonnement coûts-bénéfices.

Le WWF exige que les futurs arrêtés fédéraux soient examinés eu égard à leurs conséquences pour la diversité biologique afin qu'ils n'aient pas d'impacts négatifs sur la biodiversité.

8.4 Financement et ressources en personnel

Le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures, eco, hkbb, MEM et l'UVS estiment qu'il manque dans le projet de la SBS une estimation des coûts ainsi que des réflexions sur la disponibilité des ressources financières et humaines. Le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures, la CCE et la CDCA pensent qu'il faut établir, conjointement avec les cantons, au moins une première estimation des conséquences financières de la stratégie pour la biodiversité. Le PES, le canton de Saint-Gall, l'ASPO, la VKMB et le WWF espèrent que le plan d'action mettra clairement en évidence les moyens financiers et humains nécessaires et mentionnera des solutions pour combler les lacunes par rapport aux objectifs. Pour le canton du Tessin, une analyse approfondie des besoins en financement et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons s'impose.

Six cantons (BE, BS, GE, UR, VD, VS) ainsi que IP, la CDPNP, les CFF et le PS signalent que la mise en œuvre de la SBS nécessite davantage de moyens financiers. Douze participants (MfE, PEV, FiBL,

FSP, PES, Gre, PN, SSS, FSAP, SSF, ASPO, WWF) ainsi que les cantons de Berne et de Schaffhouse rejettent néanmoins le fait que l'élaboration du plan d'action puisse se faire par des transferts internes au crédit Nature et paysage. Cela empêcherait la mise en œuvre des mesures concrètes déjà connues au lieu de la favoriser. Ces mêmes participants à la consultation soulignent qu'il faut d'abord débloquer plus de ressources pour l'exécution de la loi sur la protection de la nature et du paysage et qu'ensuite des moyens supplémentaires devront être dégagés pour la mise en œuvre de la SBS et l'élaboration du plan d'action.

Neuf cantons (AA, AG, BE, BL, FR, GR, LU, JU, ZG) ainsi que sept autres participants (DTAP, CFNP, Gre, CCE, USP, ACS et USSP) demandent que des moyens financiers supplémentaires soient débloqués au niveau fédéral, aussi bien pour l'élaboration que pour la mise en œuvre du plan d'action afin que les autorités chargées de l'exécution, à savoir les cantons, soient aidées. Les participants à la consultation signalent que les objectifs de la Stratégie Biodiversité Suisse ne pourront pas être atteints sans un apport financier supplémentaire de la Confédération. Il a été mentionné à plusieurs reprises que le crédit Nature et paysage actuel de la Confédération devait être relevé en conséquence. L'UCV déclare qu'outre la Confédération les cantons doivent aussi offrir leur soutien financier aux communes.

8.5 Evaluation de la Stratégie Biodiversité Suisse

Huit participants à la consultation (MfE, PES, Gre, GP, UVS, ASPO, VKMB et WWF) estiment que le rapport intermédiaire relatif à l'évaluation de la Stratégie Biodiversité Suisse devra déjà être présenté dès 2015/2016. Si ce n'est pas le cas, il risque de rester trop peu de temps pour atteindre les objectifs biodiversité 2020 avec les éventuelles corrections à apporter à la mise en œuvre.

Pour le canton d'Argovie, les MfE, le PES et la VKMB, les cinq questions auxquelles le rapport intermédiaire doit apporter des réponses vont dans la mauvaise direction. Il doit être question de mesurer le taux de réalisation des objectifs pour 2020, de savoir si la mise en œuvre du plan d'action se déroule comme prévu et de procéder à d'éventuelles corrections nécessaires dans la mise en œuvre, notamment pour l'allocation de moyens.

Annexe 1

Aucune remarque dans le cadre de la consultation.

Annexe 2

Aucune remarque dans le cadre de la consultation.

Annexe 3

La CDPNP et les cantons de Bâle-Campagne et de Saint-Gall proposent d'abandonner le tableau, car les statistiques sur la biodiversité sont mal saisies. Les chevauchements entre les différents chiffres du tableau sont trop importants, ce qui conduit à une surestimation flagrante de la surface totale et à une sous-estimation massive du déficit. Les MfE, le PES, Gre, la FSPC, l'ASPO, la VKMB, le WWF ainsi que les cantons de Genève et de Zurich souhaiteraient une révision approfondie du tableau, en particulier parce qu'il existe, entre les différentes catégories, des chevauchements dont on ne connaît pas l'importance et que certaines catégories mentionnées comprennent des superficies qui servent à différents objectifs et pour lesquelles diverses dispositions s'appliquent. Il est par ailleurs signalé que les chiffres ne correspondent pas à ceux du document « Switzerland's Fourth National Report under the Convention of Biological Diversity 2010 ».

La DTAP fait remarquer que l'établissement du bilan des aires protégées actuelles est imprécis et erroné. Le fait que le bilan repose en partie sur des estimations, des données périmées, des objets recensés sans protection et des comptages multiples est critiqué. Pour que la SBS soit crédible, il faudrait avant tout relever des données précises.

La SAV souhaite que les surfaces de compensation écologique et les aires potentielles de développement de la biodiversité soient également prises en compte dans les régions d'estivage et autres régions de montagne.

Gre et PN demandent que l'on se base sur les 20 % d'aires protégées scientifiquement développées.

Annexe 4

Les MfE, le PES, l'ASPO et le WWF souhaitent qu'il soit inscrit dans l'introduction que la politique de la biodiversité est une politique intersectorielle qui, en tant que telle, doit également être reprise dans toute sa dimension dans d'autres stratégies et programmes. Il n'est fait ni mention du caractère intersectoriel de la biodiversité, ni de son maintien et développement, même dans le domaine des ressources naturelles, mais seulement de l'élaboration de la stratégie.

Annexe I Liste des participants à la consultation

Cantons / Kantone / Cantoni

Staatskanzlei des Kantons Zürich	Kaspar Escher-Haus 8090 Zürich
Staatskanzlei des Kantons Bern	Postgasse 68 3000 Bern 8
Staatskanzlei des Kantons Luzern	Bahnhofstrasse 15 6002 Luzern
Standeskanzlei des Kantons Uri	Postfach 6460 Altdorf 1
Staatskanzlei des Kantons Schwyz	Postfach 6431 Schwyz
Staatskanzlei des Kantons Obwalden	Rathaus 6060 Sarnen
Staatskanzlei des Kantons Nidwalden	Rathaus 6370 Stans
Regierungskanzlei des Kantons Glarus	Rathaus 8750 Glarus
Staatskanzlei des Kantons Zug	Postfach 156 6301 Zug
Chancellerie d'Etat du Canton de Fribourg	Rue des Chanoines 17 1701 Fribourg
Staatskanzlei des Kantons Solothurn	Rathaus 4509 Solothurn
Staatskanzlei des Kantons Basel-Stadt	Rathaus, Postfach 4001 Basel
Landeskanzlei des Kantons Basel-Landschaft	Rathausstrasse 2 4410 Liestal
Staatskanzlei des Kantons Schaffhausen	Beckenstube 7 8200 Schaffhausen
Kantonskanzlei des Kantons Appenzell Ausserrhoden	Regierungsgebäude Postfach 9102 Herisau
Ratskanzlei des Kantons Appenzell Innerrhoden	Marktgasse 2 9050 Appenzell
Staatskanzlei des Kantons St. Gallen	Regierungsgebäude 9001 St. Gallen
Regierungsrat des Kantons Graubünden	Reichsgasse 35 7001 Chur
Staatskanzlei des Kantons Aargau	Regierungsgebäude 5001 Aarau
Staatskanzlei des Kantons Thurgau	Regierungsgebäude 8510 Frauenfeld

Cancelleria dello Stato del Cantone Ticino	Piazza Governo 6501 Bellinzona
Chancellerie d'Etat du Canton de Vaud	Château cantonal 1014 Lausanne
Chancellerie d'Etat du Canton du Valais	Palais du Gouvernement 1950 Sion
Chancellerie d'Etat du Canton de Neuchâtel	Château 2001 Neuchâtel
Chancellerie d'Etat du Canton de Genève	Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 1211 Genève 3
Chancellerie d'Etat du Canton du Jura	Rue du 24-Septembre 2 2800 Delémont
Konferenz der Kantonsregierungen	Sekretariat Haus der Kantone Speichergasse 6 Postfach 444 3000 Bern 7

Partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale / in der Bundesversammlung vertretene politische Parteien / partiti rappresentati nell' Assemblea federale

PBD Parti Bourgeois-Démocratique Suisse BDP Bürgerlich-Demokratische Partei Schweiz	BDP Schweiz Postfach 119 3000 Bern 6
PDC Parti démocrate-chrétien suisse CVP Christlichdemokratische Volkspartei der Schweiz PPD Partito popolare democratico svizzero PCD Partida cristiandemocrata svizra	Postfach 5835 3001 Bern
PLR Les Libéraux-Radicaux FDP Die Liberalen PLR. I Liberali PLD. Ils Liberals	Sekretariat Fraktion und Politik Neuengasse 20 Postfach 6136 3011 Bern
PS Parti socialiste suisse SP Schweiz Sozialdemokratische Partei der Schweiz PS Partito socialista svizzero PS Partida socialdemocrata da la Svizra	Postfach 7876 3001 Bern
UDC Union Démocratique du Centre SVP Schweizerische Volkspartei UDC Unione Democratica di Centro PPS Partida Populara Svizra	Postfach 8252 3001 Bern

PCS Parti chrétien-social CSP Christlich-soziale Partei PCS Partito cristiano sociale PCS Partida cristian-sociala	Sekretariat Eichenstrasse 79 3184 Wünnewil
UDF Union Démocratique Fédérale EDU Eidgenössisch-Demokratische Union UDF Unione Democratica Federale	Postfach 3601 Thun
PEV Parti évangélique suisse EVP Evangelische Volkspartei der Schweiz PEV Partito evangelico svizzero PEV Partida evangelica da la Svizra	Nägeligasse 9 Postfach 294 3000 Bern 7
Les Verts Parti écologiste suisse Grüne Partei der Schweiz I Verdi Partito ecologista svizzero La Verda Partida ecologica svizra AVeS: Alliance Verte et Sociale GB Grünes Bündnis AVeS: Alleanza Verde e Sociale	Waisenhausplatz 21 3011 Bern
Grünliberale Partei Schweiz	Postfach 367 3000 Bern 7
Lega dei Ticinesi	Norman Gobbi casella postale 64 6776 Piotta
PST Parti suisse du Travail – POP PdAS Partei der Arbeit der Schweiz PSdL Partito svizzero del Lavoro PSdL Partida svizra da la lavur	25, Vieux-Billard 1211 Genève 8
Alternative Kanton Zug	Postfach 4805 6304 Zug

Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national / Gesamtschweizerische Dachverbände der Gemeinden, Städte und Berggebiete / associazioni mantello nazionali dei Comuni delle città e delle regioni di montagna

Association suisse des communes	Postfach 3322 Urtenen-Schönbühl
Union des villes suisses	Florastrasse 13 3000 Bern 6

Groupement suisse pour les régions de montagne	Postfach 7836 3001 Bern
---	----------------------------

Associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national / gesamtschweizerische Dachverbände der Wirtschaft / associazioni mantello nazionali dell'economia

economiesuisse Fédération des entreprises suisses Verband der Schweizer Unternehmen Federazione delle imprese svizzere Swiss business federation	Postfach 8032 Zürich
Union suisse des arts et métiers (USAM) Schweizerischer Gewerbeverband (SGV) Unione svizzera delle arti e mestieri (USAM)	Postfach 3001 Bern
Union patronale suisse Schweizerischer Arbeitgeberverband Unione svizzera degli imprenditori	Postfach 8032 Zürich
Union suisse des paysans (USP) Schweiz. Bauernverband (SBV) Unione svizzera dei contadini (USC)	Haus der Schweizer Bauern Laurstrasse 10 5200 Brugg
Association suisse des banquiers (ASB) Schweizerische Bankiervereinigung (SBV) Associazione svizzera dei banchieri (ASB) Swiss Bankers Association	Postfach 4182 4002 Basel
Union syndicale suisse (USS) Schweiz. Gewerkschaftsbund (SGB) Unione sindacale svizzera (USS)	Postfach 3000 Bern 23
Société suisse des employés de commerce (SEC Suisse) Kaufmännischer Verband Schweiz (KV Schweiz) Società svizzera degli impiegati di commercio (SIC Svizzera)	Postfach 1853 8027 Zürich
Travail.Suisse	Postfach 5775 3001 Bern

Autres organisations / Übrige Organisationen /altre organizzazioni

Alliance agraire	Kornplatz 2 7000 Chur
Agridea	Eschikon 28 8315 Lindau
Académie des sciences naturelles SCNAT / Forum Biodiversité Suisse	Schwarztorstrasse 9 3007 Bern

Alliance Sud	Monbijoustrasse 31 Postfach 6735 3001 Bern
Initiative des Alpes	Herrengasse 2 Postfach 28 6460 Altdorf UR
Communauté suisse pour une gestion forestière naturelle (GFN)	Ägeristrasse 56 6300 Zug
Archéologie Suisse	Petersgraben 51 Postfach 116 4003 Basel
Médecins en faveur de l'environnement MfE	Murbacherstrasse 34 4013 Basel
Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP)	Haus der Kantone Speichergasse 6 3000 Bern 7
Biosuisse	Margarethenstrasse 87 4053 Basel
CIPRA Schweiz	Postfach 22 3800 Interlaken
Ecopolitics GmbH	Schützengässchen 5 Postfach 288 3000 Bern 7
Ecosport	Haus des Sports Postfach 606 3022 Bern 22
Equiterre, Partenaire pour le développement durable	Holzikofenweg 22 3007 Bern

Déclaration de Berne	Dienerstrasse 12 8026 Zürich
Fédération suisse des urbanistes (FSU)	Vadianstrasse 37 Postfach 9001 St. Gallen
Société spécialisée de la Forêt (SSF) sia	Oberer Graben 9 4600 Olten
Bureau suisse de conseil pour la pêche	Seestrasse 79 6047 Kastanienbaum
Groupe de travail FSC Suisse	Case postale 306 1820 Montreux
Société d'histoire de l'art en Suisse (SHAS)	Pavillonweg 2 3012 Bern
Greenpeace Suisse	Heinrichstrasse 147 8031 Zürich
Helvetia Nostra – Fondation Franz Weber	Case postale 1820 Montreux 1
Industrie du bois Suisse	Mottastrasse 9 3000 Bern 6
IP-Suisse	Rütti 3052 Zollikofen
Chasse Suisse	Postfach 7605 Stampa
Conférence des services de la faune, de la chasse et de la pêche	Universitätsstrasse 47 8066 Zürich
Jardin Suisse	Bahnhofstrasse 94 5000 Aarau
Conférence des délégués à la protection de la nature et du paysage (CDPNP)	Kasernenstrasse 39a 9100 Herisau AR
Conférence suisse des directeurs cantonaux des forêts (CDFo)	Haus der Kantone Speichergasse 6, Postfach 690 3000 Bern 7
Conférence des directeurs cantonaux de la chasse (CDC)	Haus der Kantone Speichergasse 6, Postfach 690 3000 Bern 7
Conférence des Inspecteurs cantonaux des forêts (CIC)	Haus der Kantone Speichergasse 6, Postfach 690 3000 Bern 7
Conférence Suisse des Services de l'agriculture cantonaux (COSAC)	Ebenrainweg 27 4450 Sissach
Conférence Suisse des chefs de services et offices cantonaux de protection de l'environnement (CCE)	Haus der Kantone Speichergasse 6 3000 Bern 7

Centre de coordination pour la protection des amphibiens et des reptiles de Suisse	Passage Maximilien-de-Meuron 6 2000 Neuchâtel
Mountain Wilderness	Schwarzenburgstrasse 11 3007 Bern
Amis de la nature Suisse (ANS)	Pavillonweg 3 3012 Bern
Réseau des parcs suisses	Monbijoustrasse 61 3007 Bern
PEFC Schweiz	Falkenstrasse 26 8008 Zürich
Pro Natura	Postfach 4018 Basel
ProSpecieRara	Pfrundweg 14 5000 Aarau
Rheinaubund (Communauté suisse de travail pour la nature et le patrimoine national)	Weinsteig 192 Postfach 1157 8201 Schaffhausen
sanu / formation pour le développement durable	Dufourstrasse 18 Postfach 3126 2500 Biel 3
Fondation SAVE (Sauvegarde pour l'Agriculture des Variétés d'Europe)	Schneebergstrasse 17 9000 St. Gallen
Suisse Tourisme	Tödistrasse 7 8002 Zürich
Club alpin Suisse (CAS)	Monbijoustrasse 61 3000 Bern 23
Ligue suisse du patrimoine national (LSP)	Postfach 1122 8032 Zürich
Association Suisse pour la Protection des Oiseaux l'ASPO/BirdLife Suisse	Postfach Wiedingstrasse 78 8036 Zürich
Suisse Rando	Monbijoustrasse 61 Postfach 3000 Bern 23
Centre suisse de cartographie de la faune (CSCF)	Passage Maximilien de Meuron 6 2000 Neuchâtel
Fondation suisse de l'énergie (SES)	Sihlquai 67 8005 Zürich
Société suisse de spéléologie (SSS)	Case Postale 1332 2301 La Chaux-de-Fonds
Fondation suisse de la Greina (FSG)	Sonneggstrasse 29 Postfach 2272 8033 Zürich
Schweizerische Vereinigung für Gesundheitsschutz und Umwelttechnik (SVG)	Blumenbergstrasse 47 8633 Wolfshausen

Association suisse pour l'aménagement national (VTP-ASPAN)	Sulgenrain 20 3007 Bern
Station ornithologique suisse	6204 Sempach
Fédération suisse de pêche (FSP)	B.d. Brücke 6482 Gurtellen
Société forestière suisse	Postfach 316 4402 Frenkendorf
Parc national suisse	Schloss Planta-Wildenberg 7530 Zerne
Association suisse des professionnels de l'environnement (ASEP)	Brunngasse 60 Postfach 3000 Bern 8
Association suisse pour l'habitat (ASH)	Bucheggstrasse 109 8042 Zürich
Société suisse des industries chimiques SSIC	Nordstrasse 15 Postfach 8021 Zürich
Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (FSAP)	Schwarzenburgstrasse 11 8007 Bern
Fondation Nature & Economie	Mühlenplatz 4 6004 Luzern
Fondation pour la pratique environnementale en Suisse (FPPES)	Hottingerstrasse 4 Postfach 211 8024 Zürich
Fondation pour la protection des chauve-souris de Suisse	Zürichbergstrasse 221 8044 Zürich
Swiss Fair Trade	Missionsstrasse 21 4055 Basel
SWISSAID	Lorystrasse 6a 3000 Bern 5
SwissMEM	Postfach 3032 Zürich
Touring Club Suisse (TCS)	Thunstrasse 63 3000 Bern 6
Alliance environnement	Schützengässchen 5 Postfach 288 3000 Bern 7
Uniterre	Av. du Grammont 9 1007 Lausanne
Association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA)	Europastrasse 3 Postfach 8152 Glattbrugg
Association suisse du personnel forestier (ASF)	Hardernstrasse 20 3250 Lyss

Association des entreprises électriques suisses (AES)	Hintere Bahnhofstrasse 10 Postfach 5001 Aarau
Association suisse des entrepreneurs forestiers (ASEFOR)	Mottastrasse 9 3000 Bern 6
Association suisse pour la défense des petits et moyens paysans (VKMB)	Schützengässchen 5 Postfach 8319 3001 Bern
Association Transports et Environnement (ATE)	Aarberggasse 61 Postfach 8676 3001 Bern
Vision Landwirtschaft	Litzibuch 8966 Oberwil-Lieli
Economie forestière Suisse (organisation faîtière des propriétaires forestiers) EFS	Rosenweg 14 4501 Solothurn
WWF Suisse	Postfach 8010 Zürich
Centre du Réseau suisse de Floristique (CRSF)	Altenbergrain 21 3013 Bern
zooschweiz	Postfach 161 6410 Goldau

Annexe II Liste des abréviations

Abréviation	Désignation des participants à la consultation	Approuve(nt)
AA	Canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures	oui
ACS	Association des communes suisses	oui
AES	Association des entreprises électriques suisses	oui
AG	Canton d'Argovie	oui
AI	Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures	oui
Alp	Initiative des Alpes	oui
ANS	Amis de la nature Suisse	oui
AOC	Association suisse des AOC-IGP	non
AQN	Aqua Nostra	non
AQV	AquaViva	non
ASEP	Association suisse des professionnels de l'environnement SVU-ASEP	oui
ASF	Association suisse du personnel forestier	oui
ASIB	Association suisse des scieries et de l'industrie du bois	non
ASPAN	Association suisse pour l'aménagement national VTP-ASPAN	oui
ASPF	Association suisse des propriétaires fonciers	non
ASPO	Birdlife Aargau	non
ASPO	ASPO/BirdLife	oui
BAS	constructionsuisse	non
BE	Canton de Berne	oui
BIO	BioSuisse	oui

BL	Canton de Bâle-Campagne	oui
Bot	Société botanique suisse	non
BS	Canton de Bâle-Ville	oui
bvsz	Bauernvereinigung des Kantons Schwyz	non
CCE	Conférence des chefs des services et offices de protection de l'environnement en Suisse	oui
CCO	Centre de coordination ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris	non
CDC / CDFo	Conférence des directrices et directeurs de la chasse et Conférence Suisse des directeurs cantonaux des forêts	oui
CDCA	Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture	non
CDPNP	Conférence des délégués à la protection de la nature et du paysageCDPNP	oui
Cer	Cercl'Air (société suisse des responsables de l'hygiène de l'air)	non
CFF	Chemins de fer fédéraux suisses CFF	non
CFHA	Commission fédérale de l'hygiène de l'air	non
CFNP	Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage	non
CHA	Chambre vaudoise des arts et métiers	non
clean	Swisscleantech	non
COJA	Commission des jeunes agriculteurs de l'Union suisse des paysans	Nein
COOP	Coop société coopérativeCOOP	non
CP	Centre patronal	non
CPC	Commission suisse pour la conservation des plantes cultivées	non
CSCF	Centre suisse de cartographie de la faune	oui
CSF	Conférence des services de la faune, de la chasse et de	oui

	la pêche	
DTAP	Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement	oui
Dü	Christian Dünki	non
eco	economiesuisse	oui
EFS	Entrepreneurs forestiers Suisse	oui
EFS	Economie forestière Suisse	oui
EHAS	Ensemble hospitalier de la Côte	non
EndK	Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie	non
EPF	Etudiants en politique environnementale nationale	non
eq	equiterre	oui
FiBL	Institut de recherche de l'agriculture biologique	non
FR	Canton de Fribourg	oui
FSAP	Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage	oui
FSP	Fonds suisse pour le paysage	non
FSPC	Fédération suisse des producteurs de céréales SGPV-FSPC	non
FSU	Fédération suisse des urbanistes	oui
GE	Canton de Genève	oui
GL	Canton de Glaris	oui
GP	Groupe parlementaire	non
GR	Canton des Grisons	oui
Gre	Greenpeace	oui
GSRM	Groupement suisse pour les régions de montagne	oui
HAFL	HAFL, section Foresterie	non
hkbb	Handelskammer beider Basel	non

HN	Helvetia Nostra	oui
HOT	Hotelleriesuisse	non
IBMA	International Biocontrol Manufacturers' Association	non
IP	IP Suisse	oui
JAG	ChasseSuisse	oui
JAS	Jardin Suisse	oui
JU	Canton du Jura	oui
Karch	Centre de coordination pour la protection des amphibiens et des reptiles de SuisseKarch	oui
kf	Konsumentenforum	non
KG	Kontaktgruppe der städtischen Fachstellen für den Natur- und Landschaftsschutz	oui
Lausanne	Lausanne	oui
LBO	Ländliche Entwicklung Berner Oberland	non
LBV	Luzerner Bäuerinnen und Bauernverband	non
LU	Canton de Lucerne	oui
MEM	SwissMEMmem	oui
MfE	Médecins en faveur de l'environnement	oui
MGB	Fédération des coopératives Migros	non
Morges	Ville de Morges	oui
NATURE	NATURE	non
NE	Canton de Neuchâtel	oui
NW	Canton de Nidwald	oui
oeku	oeku	non
OW	Canton d'Obwald	oui
PARC	Parc national suisse	oui

Parcs	Réseau des parcs suisses	oui
PCS	Parti chrétien-social	oui
PDC	PDC	oui
PES	Parti écologiste suisse	oui
PEV	PEV	oui
PFB	Propriétaires de forêts bernois	non
PLR	PLR	oui
PN	Pro Natura	oui
PPE	Professionnelles en environnement	non
PR	ProSpecieRara	oui
Prom	Prométerre	non
PS	Parti socialiste suisse	oui
PUSCH	Fondation pour la pratique environnementale en Suisse	oui
SAV	Société suisse d'économie alpestre	non
SAVE	SAVE Foundation	non
Sch	Alex Schneider	non
science	scienceindustries	non
SCNAT	Académie suisse des sciences naturelles	oui
SFS	Société forestière suisse	oui
SG	Canton de St-Gall	oui
SH	Canton de Schaffhouse	oui
SIA	Société suisse des ingénieurs et architectes SIA	non
Smel	suissemelio	non
SO	Canton de Soleure	oui
SOBV	Solothurnischer Bauernverband	non

SSF	Fondation protection chauves-souris	oui
SSS	Société suisse de spéléologie	oui
SWISSAID	Déclaration de Berne et SWISSAID	oui
SZ	Canton de Schwyz	oui
TCS	Touring Club Suisse	oui
TG	Canton de Thurgovie	oui
TI	Canton du Tessin	oui
UCV	Union des communes vaudoises	oui
UDC	Union Démocratique du Centre	oui
UFS	Umweltfreisinnige St. Gallen	non
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature UICN	oui
UPS	Union patronale suisse	oui
UR	Canton d'Uri	oui
USAM	Union suisse des arts et métiers	non
USP	Union suisse des paysans	oui
USPF	Union suisse des paysannes et des femmes rurales	non
USS	Union syndicale suisse	oui
USSP	Union suisse des services des parcs et promenades	non
UVS	Union des villes suisses	oui
VD	Canton de Vaud	oui
VISLW	Vision Landwirtschaft	oui
VKMB	Association suisse pour la défense des petits et moyens paysans	non
Vog	Station ornithologique suisse	oui
VS	Canton du Valais	oui

Wan	Suisse Rando	oui
Wel	Weleda	oui
WHE	Task Force Wald+Holz+Energie	non
WSL	WSL	non
WWF	WWF	oui
ZBB	Zentralschweizer Bauernbund	non
ZBV	Zuger Bauern-Verband	non
ZG	Canton de Zoug	oui
ZH	Canton de Zurich	oui
Zoo	ZooSchweiz	oui

Autre abréviation

SBS

Stratégie Biodiversité Suisse